

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

—————
**Réunion du 9 décembre 2019
à l'Hôtel du Département à Strasbourg**
—————

La séance est ouverte à 09 h 20 sous la présidence de M. Frédéric BIERRY, président du Conseil départemental.

Présents :

Vice-président(e)s :

M. FISCHER, Mme MULLER-BRONN, M. BERTRAND, Mme LEHMANN, M. MAURER, Mme ESCHLIMANN, M. MEYER, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. BURGER, Mme DILIGENT, M. BAUER, Mme DOLLINGER, M. WOLF,

Autres Conseillers départementaux :

Mme BUFFET, M. CAHN, M. CARBIENER, M. DEBES, M. ELKOUBY, M. ERBS, Mme ERNST, Mme GRAEF-ECKERT, Mme GREIGERT, M. HEINTZ, M. HOERLE, Mme HOLDERITH, M. HOMMEL, Mme JEANPERT, Mme JUNG, Mme KEMPF, Mme KOCHERT, Mme LE TALLEC, Mme MARAJO-GUTHMULLER, M. OEHLER, M. SCHULTZ, M. SENE, M. SUBLON, Mme THOMAS, Mme DELATTRE, Mme WOLFHUGEL, M. ZAEGEL, M. MATT,

Excusés avec pouvoir :

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)
Mme Françoise BEY (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à M. Paul HEINTZ)
M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
M. Vincent DEBES (ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT)
Mme Danielle DILIGENT (ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER)
Mme Michèle ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER)
M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Chantal JEANPERT)
M. Yves LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. Jean-Philippe MAURER)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
Mme Françoise PFERSDORF (ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL)
M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)

◆ HOMMAGE AUX SOLDATS MORTS AU MALI

M. le Président fait observer une minute de silence en hommage aux 13 soldats morts au Mali.

◆ DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT

En application de l'article 18 du règlement intérieur du Conseil départemental, le président demande aux membres de l'Assemblée d'indiquer parmi les quatre-vingt-six rapports inscrits à l'ordre du jour, ceux à propos desquels ils souhaitent intervenir.

Vingt-deux rapports (N° CD/2019/**065, 067, 069, 073, 078, 079, 080, 081, 086, 088, 094, 095, 097, 100, 101, 118, 119, 121, 131, 134, 135, 150**) sont « réservés » pour faire l'objet de débat avant leur vote.

Les soixante-quatre rapports (N° CD/2019/**066, 068, 070, 071, 072, 074, 075, 076, 077, 082, 083, 084, 085, 087, 089, 090, 091, 092, 093, 096, 098, 099, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 128, 129, 130, 127, 132, 133, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149**) sont traités en début de séance selon la procédure de « vote sans discussion » et sont mis aux voix, après lecture de leur intitulé.

*
* *

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

Rapports adoptés sans discussion, par ordre de passage : N° CD/2019/066, 068, 070, 071, 072, 074, 075, 076, 077, 082, 083, 084, 085, 087, 089, 090, 091, 092, 093, 096, 098, 099, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 128, 129, 130, 127, 132, 133, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149)

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
Mme Françoise PFERSDORF (ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT)

Excusée :

Mme Françoise BEY

Absents :

M. Mathieu CAHN
M. Serge OEHLER

**CD/2019/066 - 110 - Accueil du public en territoire
110 - Accueil du public en territoire
130 - Accompagnement du public en territoire
Propositions financières - Budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 des axes d'intervention 110-Accueil du public en territoire et 130-Accompagnement du public en territoire.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/068 - 140 - Actions en faveur des zones urbaines sensibles
140 - Actions en faveur des zones urbaines sensibles -
Propositions financières- Budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 140 – Actions en faveur des zones urbaines sensibles.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/070 - 210 - Maintien à domicile des personnes âgées
210 - Maintien à domicile des personnes âgées - Propositions
financières - Budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 210 - Maintien à domicile des personnes âgées ;
- fixe les tarifs de référence 2020 des services ayant conclu un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) au même montant qu'en 2019 soit 21,90 € et 23,05 € ;
- fixe le tarif de référence 2020 des services hors CPOM et non habilités aide sociale à 21€ ;
- décide de ne plus aligner ce dernier tarif sur le tarif CARSAT.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/071 - 220 - Accueil en établissements des personnes âgées
220 - Accueil en établissements des personnes âgées -
Propositions financières - Budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 220 - Accueil en établissements des personnes âgées ;
- fixe la valeur du point GIR départemental à 7,08 €;
- fixe le taux de reconduction des dépenses des établissements à 0,7 %.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/072 - 230 - Accompagnement des personnes âgées
230 - Accompagnement des personnes âgées - Propositions
financières - Budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de la politique Autonomie pour l'axe d'intervention 230 – Accompagnement des personnes âgées, telles que proposées dans le présent rapport.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/074 - 250 - Accueil en établissements des personnes handicapées
250 - Accueil en établissements des personnes en situation de
handicap - Propositions financières - Budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de la politique Autonomie pour l'axe d'intervention 250 – Accueil en établissements des personnes handicapées ;
- fixe le taux de reconduction des dépenses des établissements à 0,5%.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/075 - 260 - Accompagnement des personnes handicapées
260 - Accompagnement des personnes en situation de handicap
- Propositions financières - Budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 260 - Accompagnement des personnes en situation de handicap.

Adopté à l'unanimité

CD/2019/076 - 270 - Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) 270 - Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) - Propositions financières - Budget primitif 2020

Après en avoir délibéré, Le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 270 - Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/077 - 200 - Autonomie
Projet de convention de partenariat entre le Département du Bas-Rhin, la MDPH du Bas-Rhin et la CARSAT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- décide d'approuver la convention de partenariat entre le Département du Bas-Rhin, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat entre le Département du Bas-Rhin, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver, modifier, résilier l'ensemble des actes (y compris conventions, avenants aux conventions) relatifs à la mise en œuvre de la convention de partenariat.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)
Mme Françoise BEY (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
Mme Françoise PFERSDORF (ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT)

Absents :

M. Mathieu CAHN

**CD/2019/082 - 320 - Allocations de solidarité
320 - Allocations de solidarité - Propositions financières -
Budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour le budget primitif 2020 de l'axe d'intervention 320, allocations de solidarités.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/083 - 330 - Aide au logement des personnes défavorisées
330 - Aide au logement des personnes défavorisées-
Propositions financières -Budget primitif 2020 et proposition de
délégation au Président pour la recherche de cofinancements**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe 330 - Aide au logement des personnes défavorisées.

Le Conseil Départemental autorise, par ailleurs, son président à solliciter les contributions pour l'exercice 2020 et donne délégation à la Commission Permanente pour approuver les projets de conventions de cofinancement à intervenir.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/084 - 340 - Accueil des gens du voyage
340 - Accueil des gens du voyage - Propositions financières -
Budget Primitif 2020 et proposition d'actualisation du dispositif
de soutien aux équipements d'accueil des gens du voyage**

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe 340 - Accueil des gens du voyage;
- décide d'actualiser son dispositif de soutien aux équipements d'accueil des gens du voyage selon les modalités suivantes :
- attribution d'une subvention représentant 30% de la dépense subventionnable HT, plafonnée à 1 600 € par place, pour les créations de places d'aire d'accueil et de terrains familiaux
- attribution d'une subvention représentant 30% de la dépense subventionnable HT, plafonnée à 800 € par place, pour une réhabilitation ou une amélioration d'aire d'accueil ou pour la transformation d'une place d'aire d'accueil en place de terrain familial.

Adopté à l'unanimité

CD/2019/085 - 350 - Prévention des maladies infectieuses
350 - Prévention des maladies infectieuses - Propositions
financières - Budget primitif 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 350 - Prévention des maladies infectieuses.

Adopté à l'unanimité

CD/2019/087 - 310 - Insertion sociale et professionnelle
Participation du Conseil Départemental aux Sociétés
Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve la possibilité pour le Département du Bas-Rhin de participer au capital social de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) comme suit :

- une participation limitée à deux ou trois SCIC maximum par an et plafonnée à un maximum de dix prises de participation au total pour le secteur de l'insertion professionnelle et de l'emploi
- chacune des participations financières au capital de ces SCIC est limitée à un montant maximum de 10 000 euros par prise initiale de capital, afin de garantir la qualité des partenariats et leur cohérence au regard de la politique publique menée ;

- décide que la sélection des SCIC pour lesquelles le Département du Bas-Rhin peut entrer au capital social s'effectuera autour des trois critères suivants :

1. les orientations stratégiques de la SCIC présentant un intérêt exceptionnel pour le Département en termes d'image du territoire, d'inclusion et d'innovation sociale, de développement de l'emploi local et de construction d'un écosystème économique et social local ;
2. le niveau envisagé dans la dynamique partenariale avec le Département permettant un réel échange sur les orientations stratégiques ;
3. la qualité de fonctionnement de la structure, crédibilité de la stratégie de développement (avec analyse notamment des comptes de la structure, de la répartition des voix entre les différentes catégories d'associés, du niveau de consensus au sein de la gouvernance, du plan stratégique de moyen terme, de l'implication d'autres collectivités publiques);

- autorise le Département du Bas-Rhin à entrer dans la gouvernance et au capital social de la SCIC « Relais 2D » et de la SCIC « Régie des Ecrivains » comme suit :

- SCIC « Relais 2D » sise 21b Avenue du Neuhof, 67100 STRASBOURG

- au sein du collège des partenaires institutionnels ou des politiques de l'emploi
- acquisition de 100 parts sociales pour un montant total de 10.000 Euros

- SCIC « Régie des Ecrivains » sise 1 rue Verlaine, 67300 SCHILTIGHEIM.

- au sein du collège « Catégorie 1 : Expert »
- acquisition de 100 parts sociales pour un montant total de 10.000 €uros

- autorise le Président à engager les demandes nécessaires pour ces deux prises de participation.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/089 - 410 - Protection maternelle et infantile (PMI)
410 - Protection maternelle et infantile (PMI) - Propositions
financières - Budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 410 Protection maternelle et infantile (PMI)

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/090 - 430 - Accompagnement des familles
430 - Accompagnement des familles et 450 - Traitement des
informations préoccupantes - Propositions financières - Budget
primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 430 - Accompagnement des familles et de l'axe d'intervention 450 - Traitement des informations préoccupantes.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/091 - 440 - Actions pour la jeunesse
440 - Actions pour la jeunesse - Propositions financières -
Budget Primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 440 - Actions pour la jeunesse

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/092 - 460 - Placement familial des enfants
460 - Placement familial des enfants - Propositions financières -
Budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 460 - Placement familial des enfants et décide que l'indemnité versée au tiers digne de confiance dans le cadre judiciaire puisse être versée dans le cadre administratif selon les mêmes modalités de calcul.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/093 - 470 - Accueil des enfants en établissements
470 - Accueil des enfants en établissement et 420 - Adoption -
Propositions financières - Budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe 470 - Accueil des enfants en établissement et de l'axe 420 - Adoption ;
- fixe le taux de reconduction pour les établissements d'accueil à 0,5% ;
- décide de fixer le tarif journalier du Foyer Départemental de l'Enfance au 1er janvier 2020 à 169,12 € et la dotation globalisée à 13 951 144€ ;
- décide de reconduire une subvention d'un montant de 78 213 €, à l'"Association d'Entraide des Pupilles de l'État du Bas-Rhin" - "Passerelle d'Azur", au titre de la protection de l'enfance.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/096 - 510 - Actions éducatives
510 - Actions éducatives - Propositions financières - Budget
primitif 2020
Proposition d'attribution d'une subvention à l'Office pour la
Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle
Proposition d'approbation du principe de la participation du
Département au projet INTERREG V Rhin Supérieur L'Or du
Rhin, porté par le Département du Haut-Rhin**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve :

- les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 510 - Actions éducatives ;
- l'attribution d'une subvention à l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle d'un montant de 22 000 € et en autorise le versement dès le début de l'exercice budgétaire 2020 ;

- la participation, à hauteur de 50 000 €, au projet transfrontalier INTERREG V Rhin Supérieur L'Or du Rhin, porté par le Département du Haut-Rhin et visant à concevoir et développer un jeu numérique éducatif d'auto-apprentissage linguistique, destiné aux jeunes de 12 à 16 ans.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/098 - 530 - Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche
530 - Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche -
Propositions financières - Budget Primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe 530 - Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/099 - 510 - Actions éducatives
Proposition d'approbation d'un appel à projets visant à soutenir
la mise en place de filières métiers dans les collèges**

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin, sur proposition de son président, décide :

- d'approuver le soutien du Département du Bas-Rhin à la mise en place de classes métiers / filières d'excellence dans les collèges bas-rhinois volontaires via un appel à projets dont les termes figurent en annexe à la présente délibération.
- d'attribuer une enveloppe d'un montant de 60 000 euros par an pour soutenir les projets des collèges répondant aux critères prévus dans l'appel à projets précité. La subvention pluriannuelle sera versée à chaque établissement public local d'enseignement des collèges concernés dans le cadre d'un contrat d'objectifs à conclure avec le Département du Bas-Rhin.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver chacun des contrats d'objectifs et pour toute décision relative à la mise en œuvre de ce dispositif.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/102 - 605 - Développement local
605 - Développement local - Propositions financières - Budget
primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe 605 - Développement local -

Il décide en outre :

- d'attribuer à l'Institut de Droit Local Alsacien-Mosellan (IDL) une subvention de fonctionnement de 50 000 euros ;

-de reconduire la contribution annuelle de 9 600 euros au Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD).

Adopté à l'unanimité

CD/2019/103 - 610 - Ingénierie publique
61020 - Alsace Destination Tourisme (ADT) - Propositions financières - Budget primitif de 2020 - Proposition de partenariat opérationnel entre le Département du Bas-Rhin et ADT pour l'année 2020, d'approbation des termes du projet de convention financière correspondante à conclure entre le Département et ADT

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 du mode d'action 61020 Alsace Destination Tourisme (ADT), telles que précisées dans le présent rapport ;
- approuve les termes du projet de convention financière 2020, annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ADT ;
- autorise son Président à signer cette convention financière.
- décide d'attribuer à l'ADT une subvention de 2 303 948 €, pour l'année 2020, pour la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées par le Département.

Adopté à l'unanimité

*
* *
*

En tant que président de l'ATIP, M. Frédéric BIERRY, président du Conseil Départemental, ne peut assister à la discussion et doit se retirer au moment du vote.

Mme Marie-Paule LEHMANN, 4^{ème} Vice-présidente, préside les débats et le vote suite à la présentation du rapport.

(La séance se poursuit sous la présidence de Mme Marie-Paule LEHMANN, quatrième Vice-présidente du Conseil Départemental)

* *
*

CD/2019/104 - 610 - Ingénierie publique
61040 - Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) - Propositions financières - Budget primitif 2020 - Proposition d'un projet de convention de mission pour 2020, à conclure entre le Département et l'ATIP

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- Approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 dans l'axe d'intervention 610 Ingénierie publique, pour le mode d'action 61040 Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP), telles que précisées dans le présent rapport ;

- décide d'inscrire au budget 2020, au titre de la cotisation du Département du Bas-Rhin à l'ATIP, un montant de 745 112 € ;

- décide d'exonérer l'ATIP, de manière partielle et temporaire, du remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes, pour un montant de 650 000 € pour 2020, et de la prise en charge complémentaire, par le Département, d'une partie des rémunérations servies et des cotisations sociales versées pour le compte de ses agents mis à disposition de l'ATIP, durant leurs absences supérieures à 15 jours consécutifs, à hauteur de 90 000 € ;

- décide d'attribuer à l'ATIP une contribution financière de 500 000 €, pour l'année 2020, pour la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées par le Département ;

- approuve les termes du projet de convention de mission 2020, annexé à la présente délibération, à conclure avec l'ATIP ;

- autorise son Président à signer cette convention de mission.

Adopté à l'unanimité

*
* *

*(La séance se poursuit sous la présidence de M. Frédéric BIERRY,
président du Conseil Départemental)*

* *

*

CD/2019/105 - 610 - Ingénierie publique
61050 - Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme - Propositions financières - Budget primitif de 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 dans l'axe d'intervention 610 Ingénierie publique, pour le mode d'action 61050 - Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme, telles que précisées dans le présent rapport.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/106 - 610 - Ingénierie publique
61045 - Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de
l'Environnement (CAUE) - Propositions financières - Budget
primitif de 2020 et proposition de partenariat opérationnel entre
le Département du Bas-Rhin et le CAUE du Bas-Rhin pour
l'année 2020 et d'approbation des termes de la convention de
partenariat correspondante**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 dans l'axe d'intervention 610 Ingénierie publique, du mode d'action 61045 - Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, telles que précisées dans le présent rapport ;
- approuve le programme des actions d'accompagnement des politiques départementales de l'habitat et du logement, et des politiques éducatives à réaliser par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Bas-Rhin en 2020 ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat pour 2020, annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le CAUE du Bas-Rhin;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/107 - 610 - Ingénierie publique
61060 - Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) -
Propositions financières - Budget primitif de 2020 et projet de
convention triennale 2020-2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 du mode d'action 61060 - Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN), telles que précisées dans le rapport joint en annexe ;
- approuve les termes du projet de convention d'objectifs triennale 2020-2022, annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) ;
- autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/108 - 615 - Coopération transfrontalière, européenne et
internationale
615 - Coopération transfrontalière, européenne et
internationale - Propositions financières - Budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'approuver l'action européenne et transfrontalière du Département du Bas-Rhin pour l'année 2020 qui s'articule autour des quatre axes stratégiques suivants :

o la promotion du statut européen de Strasbourg,

o le renforcement du sentiment de citoyenneté européenne et transfrontalière,

o la consolidation des politiques départementales par la recherche de financements et le développement de réseaux transfrontaliers et européens,

o l'accompagnement des collectivités locales, des associations et des acteurs des territoires, pour leur permettre d'accéder aux financements transfrontaliers et européens;

- d'approuver les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale.

Il décide par ailleurs de l'adhésion du Département du Bas-Rhin à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), et de verser la cotisation annuelle dont le montant reste à préciser.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/109 - 620 - Développement touristique
620 - Développement Touristique - Propositions financières -
Budget Primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 620 - Développement touristique

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/110 - 625 - Actions culturelles
625- Actions culturelles - Propositions financières - Budget
Primitif 2020 et propositions d'attribution de subventions dans
les domaines de la création et de la diffusion culturelles de
spectacles vivants et de la transmission artistique**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 625-Actions culturelles.

Il décide d'attribuer les subventions pour l'année 2020 dans le domaine de la création et diffusion culturelle pour un montant de 94 000 € réparti comme suit :

. Subvention pour l'association pour la promotion de la culture en Alsace - Théâtre de la Choucrouterie : 54 000 €

. Subvention pour l'association MUSICA : 40 000 €

Il décide d'attribuer les subventions dans le domaine de la transmission artistique pour

un montant de 455 000 € réparti comme suit :

- . Subvention pour l'association Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines (CEAAC) : 40 000 €
- . Subvention pour l'association TJP : 55 000 €
- . Subvention à la Ville de Strasbourg pour les actions de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg : 200 000 €
- . Subvention pour l'Agence Culturelle Grand Est : 160 000 €

- approuve les termes :

- du projet de convention financière pour l'année 2020 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association pour la promotion de la culture en Alsace - Théâtre de la Choucrouterie,
- du projet de convention financière pour l'année 2020 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association MUSICA,
- du projet de convention financière pour l'année 2020 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines (CEAAC),
- du projet de convention financière pour l'année 2020 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le TJP,
- du projet de convention financière pour l'année 2020 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Agence Culturelle Grand Est,
- du projet de convention financière pour l'année 2020 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de Strasbourg pour les actions de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg.

Le versement des subventions interviendra conformément aux modalités de paiement prévues dans les dites conventions.

- autorise son Président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

CD/2019/111 - 630 - Conservation et valorisation du patrimoine
630 - Conservation et valorisation du patrimoine -
Propositions financières - Budget primitif 2020 et propositions
d'attribution de subventions à la Fédération des Sociétés
d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace et à la délégation Alsace de
la Fondation du patrimoine

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 630 - Conservation et valorisation du patrimoine.

Le Conseil Départemental décide également d'attribuer :

- à la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, une subvention d'un montant de 11 000 €,
- à la délégation Alsace de la Fondation du Patrimoine, une subvention de 5 000 € pour la labellisation fiscale de projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine non protégé portés par des particuliers.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/112 - 635 - Développement de la lecture publique
635 - Développement de la lecture publique - Propositions
financières - Budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 635 - Développement de la lecture publique :

- 218 700€ de dépenses en section de fonctionnement
- 379 300€ de dépenses en section d'investissement
- 14 000€ de recettes en section de fonctionnement
- 16 000€ de recettes en section d'investissement

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/113 - 640 - Rayonnement des établissements culturels du
Département
640 - Rayonnement des établissements culturels du
Département - Propositions financières - Budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 640 - Rayonnement des établissements culturels du Département.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/114 - 645 - Co-financement d'établissements culturels
645 - Co-financement d'établissements culturels
- Propositions financières - Budget primitif 2020 et proposition
d'attribution de contributions et de subventions au Mémorial
Alsace Moselle, à Archéologie Alsace et au musée Lalique**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 645- Co-financement d'établissements culturels.

Le Conseil Départemental décide également d'attribuer :

- à Archéologie Alsace, une contribution de 557 700 € pour ses dépenses de fonctionnement 2020 ;
- à Archéologie Alsace, une contribution de 222 300 € pour ses dépenses d'investissement 2020 ;
- à Archéologie Alsace, une subvention d'un montant de 26 000 € pour la valorisation scientifique du site de Mutzig, des collections archéologiques du Haut-Koenigsbourg et du site romain de Mackwiller; cette subvention sera versée sur présentation d'un rapport qualitatif et financier des opérations ;
- au Syndicat mixte du Mémorial Alsace-Moselle, une contribution de 81 000 € pour ses dépenses de fonctionnement 2020, ainsi qu'une subvention d'investissement

complémentaire d'un montant maximum de 5 000 €, sur présentation d'un rapport financier ;

- au Syndicat mixte du musée Lalique, une contribution de 520 000 € maximum pour ses dépenses de fonctionnement 2020 ; cette contribution sera versée en deux fois (un acompte forfaitaire de 430 000 € et le solde au vu du compte administratif) ;

- au Syndicat mixte du musée Lalique, une subvention de 55 000 € maximum pour ses dépenses d'investissements 2020, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental et aux statuts du Syndicat mixte.

Adopté à l'unanimité

CD/2019/115 - 650 - Aides au sport
650 - Aides au sport - Propositions financières - Budget Primitif 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 650 - Aides au sport

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)

Mme Françoise BEY (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)

Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)

Mme Françoise PFERSDORF (ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT)

CD/2019/116 - 655 - Contrats Départementaux
655 - Contrats départementaux de développement territorial et humain - Propositions financières - Budget primitif 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 655 - Contrats départementaux

Adopté à l'unanimité

CD/2019/117 - 650 - Aides au sport
Validation de la convention constitutive portant création du Groupement d'Intérêt Public "Maison Sport Santé Strasbourg"

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental du Bas-Rhin décide :

- d'approuver la convention constitutive portant création du GIP "Maison Sport Santé Strasbourg"
- d'être "membre fondateur" de ce groupement, dans le collège des collectivités
- d'autoriser son Président à signer la convention précitée

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/120 - 655 - Contrats Départementaux
Rénovation des contrats de ville 2015-2022 des Quartiers
Prioritaires de la Ville de Saverne, de Haguenau-Bischwiller et
de l'Eurométropole de Strasbourg : protocoles des engagements
renforcés et réciproques du Département du Bas-Rhin**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- confirme la poursuite des engagements du Département du Bas-Rhin dans la politique de la ville au titre de ses politiques de droit commun ;
- approuve les protocoles d'engagements renforcés et réciproques annexés aux trois Contrats de Ville pour la période 2015-2022 et joints en annexe de la présente délibération ;
- adopte les 10 priorités du Fonds Urbain détaillées ci-après qui annulent et remplacent les priorités départementales adoptées par délibération N°CD/2016/171 du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 08 décembre 2016 :
 - o priorité 1 : la pratique sportive
 - o priorité 2 : l'engagement
 - o priorité 3 : l'accompagnement à la scolarité et la prévention du décrochage scolaire
 - o priorité 4 : l'attractivité et la valorisation des établissements scolaires
 - o priorité 5 : l'accompagnement des parents
 - o priorité 6 : l'apprentissage et la maîtrise de la langue française
 - o priorité 7 : les parcours vers l'emploi
 - o priorité 8 : l'orientation et la formation
 - o priorité 9 : valorisation des projets culturels en QPV, favorisant la diversité culturelle comme facteur et catalyseur de cohésion sociale
 - o priorité 10 : soutien à la mise en réseau des acteurs culturels dans les QPV
 Les modalités de soutien du Département du Bas-Rhin au titre du Fonds Urbain pour chacune de ces dix priorités ainsi que les critères d'éligibilité des projets à ce fonds sont précisées dans l'annexe jointe à la présente délibération ;
- augmente l'enveloppe annuelle du Fonds Urbain de 260 000€ à 500 000€ à partir du budget primitif 2020.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/122 - 705 - Gestion des routes départementales
705 - Gestion des routes départementales - Propositions
financières - Budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 705 - Gestion des routes départementales.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/123 - 710 - Co-financement des voiries nationale et communale
710 - Co-financement des voiries nationale et communale -
Propositions financières - Budget Primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 710 - Co-financement des voiries nationale et communale.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/124 - 715 - Réseaux de communication
715 - Réseaux de communication - Propositions financières -
Budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 715 - Réseaux de communication

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/125 - 720 - Sécurité des biens et personnes
720 - Sécurité des biens et des personnes
Propositions financières - Budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 720 - Sécurité des biens et personnes.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/126 - 725 - Contribution à la mobilité des Bas-Rhinois
725 - Contribution à la mobilité des Bas-Rhinois - Propositions
financières - Budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe 725 - Contribution à la mobilité des Bas-Rhinois.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/127 - 730 - Soutien à la construction et à la rénovation de logements
730 - Soutien à la construction et à la rénovation de logements -
Propositions financières - Budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 730 - Soutien à la construction et à la rénovation de logements, telles que proposées dans le présent rapport.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/128 - 735 - Développement de l'habitat social
735 - Développement de l'habitat social -Propositions
financières et attribution d'une subvention à l'Association
Départementale d'Information du le Logement - Budget primitif
2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 735 - Développement de l'habitat social, telles que proposées dans le présent rapport ;
- décide d'attribuer une subvention de 150 000 € à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 67) pour l'année 2020
- approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département et l'ADIL 67 en vue du versement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020, annexé à la présente délibération ;
- autorise le président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/129 - 740 - Aménagement de l'espace rural
740 - Aménagement de l'espace rural - Propositions financières
- Budget Primitif 2020 - Proposition de partenariat avec le
monde agricole**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 740-Aménagement de l'espace rural ;
- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 553 000 € selon la répartition suivante :

- o Chambre d'Agriculture d'Alsace : 500 000 €
- o Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) : 18 000 €
- o Groupement d'Employeurs du Service de Remplacement du Bas-Rhin : 15 000 €
- o Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin : 10 000 €
- o Association du Verger Expérimental d'Alsace - VEREXAL : 10 000 €

- décide d'inscrire les crédits nécessaires au paiement des cotisations d'adhésion du Département, pour un montant maximal de 14 000 €, aux organismes suivants :

- o Association Nationale des Elus de Montagne - ANEM
- o Association pour la Protection de la Nappe Phréatique de la Plaine d'Alsace - APRONA
- o Groupement de Défense Sanitaire Alsace – GDS
- o Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses – ELIZ

- approuve les termes du projet de convention financière 2020 à conclure entre le Département et la Chambre d'Agriculture d'Alsace, telle que présenté en annexe à la présente délibération et autorise son président à signer cette convention ;

- décide de participer pour un montant d'au maximum 400 000€ au budget du laboratoire départemental d'analyses au titre de la veille et de la prévention sanitaire ;

- décide de reconduire le dispositif de prise en charge à hauteur de 50% des coûts d'analyses (autopsie, diagnostic et identification de pathogènes) de faune sauvage concernant les maladies transmissibles à l'homme réalisées par le laboratoire départemental d'analyse du Bas-Rhin, au profit de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, de la fédération des chasseurs du Bas-Rhin, ou des Communes, avec une limite de 1 300€ maximum de crédits de paiement pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/130 - 745 - Préservation et développement des espaces naturels
745-Préservation et développement des espaces naturels -
Propositions financières - Budget Primitif 2020 - attribution de
subventions**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 745 - Préservation et développement des espaces naturels.

Par ailleurs, le Conseil Départemental :

- décide d'attribuer des subventions liées aux interventions sur les espaces naturels sensibles d'un montant de 11 000 € selon la répartition suivante :

- o Office National des Forêts : 8 000€,
- o Zoo de Mulhouse : 3 000€.

- décide d'attribuer aux associations ci-dessous une subvention d'un montant total de 23 000 € pour le suivi de l'opération batraciens 2020, selon la répartition suivante :

- o 20 000 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),
- o 3 000 € à l'Association les Piverts.

- décide d'attribuer une contribution au Syndicat Mixte de Lutte anti-moustiques du Bas-Rhin d'un montant total de 180 000 € pour les opérations de surveillance et de lutte contre les nuisances en 2020.

- approuve les termes des projets de conventions financières et de partenariat 2020 à conclure entre le Département et les organismes concernés (Office National des Forêts, Ligue pour la Protection des Oiseaux, l'Association les Piverts, Syndicat Mixte de Lutte anti-moustiques du Bas-Rhin), telles que présentées en annexe à la présente délibération et autorise son Président à les signer.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/132 - 730 - Soutien à la construction et à la rénovation de logements
PDH - Mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat
privé**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- de renouveler les programmes d'intérêt généraux (PIG) pour l'amélioration de l'habitat privé, soit 4 PIG territorialisés pour la rénovation de l'habitat et 1 PIG départemental hors Eurométropole de Strasbourg pour le soutien à l'autonomie et pour la période courant du 1er mai 2020 au 30 avril 2024;
- de passer un marché public d'un coût prévisionnel de 1,83 M€ par an TTC, sous maîtrise d'ouvrage départementale, afin de retenir un prestataire pour le suivi et l'animation de chacun des programmes d'intérêt général d'amélioration de l'habitat (PIG Rénov'Habitat 67 et PIG Soutien à l'autonomie);
- d'autoriser le président à solliciter les financeurs potentiels de la prestation de suivi et d'animation des programmes d'intérêt général;
- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour approuver les termes des projet de convention à intervenir avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat et les partenaires financiers du projet pour mettre en œuvre les Programmes d'Intérêt Généraux;
- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour approuver les termes des projet de convention de partenariat à intervenir avec les Communes ou leurs intercommunalités pour mettre en œuvre le partenariat techniques et financiers dans le cadre des Programmes d'Intérêt Généraux;
- d'approuver la mise en place d'un outil de préfinancement des aides à l'adaptation des logements liées à la perte d'autonomie et aux situations de handicap pour les ménages qui rencontrent de grandes difficultés pour faire l'avance des subventions publiques, versées à l'issue des travaux, ainsi que pour financer le montant des travaux restant à leur charge ;
- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour valider les modalités de mise en œuvre de cet outil de préfinancement;
- dans le cadre des dispositifs départementaux de l'habitat privé, d'attribuer une prime de 2.000 € en faveur des propriétaires bailleurs qui acceptent de conventionner dans le cadre de l'Anah, un petit logement (< à 45 m²) par le biais de l'intermédiation locative.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/133 - 735 - Développement de l'habitat social
PDH - Signature des Conventions d'utilité sociale 2019-2025 des
organismes HLM partenaires du Département - autorisation
pour la SIBAR d'entrer au capital et aux instances de
gouvernance de l'Organisme de foncier solidaire d'Alsace.**

Le Conseil Départemental, sur proposition de son président, approuve les conventions d'utilité sociale des organismes HLM suivants : ADOMA, AMELOGIS, Batigère, CDC Habitat social, DOMIAL ESH, Foyer de la Basse Bruche, Habitation Moderne, Habitat de l'III, ICF Nord Est, Immobilière 3 F Alsace, Néolia, Obernai Habitat, Ophéa, SIIHE et Vilogia.

Il autorise, par ailleurs, le Président du Conseil départemental à signer ces conventions d'utilité sociale avec le Préfet du Bas-Rhin et le Président de chacun des organismes HLM concernés.

Il est proposé au Conseil Départemental de :

- se prononcer favorablement à l'entrée de la SIBAR au capital de l'Organisme de Foncier Solidaire d'Alsace (OFSA) et d'autoriser les représentants du Département à se prononcer sur cette prise de participation ;
- de désigner M. Étienne Wolf en qualité de représentant titulaire du Département au sein de l'OFSA et Mme Pascale Jurdant-Pfeiffer en qualité de représentante suppléante du Département au sein de l'OFSA.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/136 - 740 - Aménagement de l'espace rural
Proposition de révision des tarifs des prestations du Laboratoire
départemental d'analyses du Bas-Rhin (LDA 67) pour l'année
2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental du Bas-Rhin décide d'arrêter les tarifs (hors taxes) des prestations assurées par le Laboratoire Départemental d'Analyses à compter du 1er janvier 2020, conformément aux documents annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/137 - 000 - Administration générale
0 - Orientations stratégiques pour la politique départementale
de l'administration générale - Budget Primitif 2020
Une action plus efficace plus proche et plus humaine**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les orientations définies pour la mise en œuvre de la politique administration générale telles que proposées dans le présent rapport qui correspondent aux grands objectifs suivants :

- une administration pleinement investie pour construire la Collectivité Européenne d'Alsace ;
- une administration tournée vers les besoins des Bas-Rhinois : un accueil inconditionnel et humain de proximité ;
- une administration moderne et soucieuse de la qualité de vie au travail.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/138 - 020 - Services supports
020 - Services support - Propositions financières - Budget
primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 020 - Services supports.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/139 - 030 - Gestion des Bâtiments
030 - Gestion des bâtiments, hors collèges - Propositions
financières - Budget Primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 030 - Gestion des bâtiments et autorise son Président à lancer les travaux de maintenance dans les bâtiments départementaux dont la nature et les montants prévisionnels figurent dans la liste jointe en annexe.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/140 - 040 - Ressources humaines
040 - Ressources humaines - Propositions financières - Budget
primitif 2020 - Plan de formation 2020 - Evolution des dépenses
de personnel, postes et effectifs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 040- Ressources humaines ;

- décide de la création des postes permanents à temps complet suivants, par filière et cadre d'emplois :

o Assistants territoriaux socio-éducatifs : 1

o Attachés territoriaux : 2

o Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement : 4 à temps complet (TC)

o Administrateurs territoriaux : 1

o Conseillers socio-éducatifs territoriaux : 2

o Educateurs territoriaux de jeunes enfants : 1

o Puéricultrice territoriale : 7

o Rédacteurs territoriaux : 22

o Sages-femmes territoriales : 1

o Techniciens territoriaux : 1

o Techniciens paramédicaux territoriaux : 1

- décide de la suppression des postes permanents à temps complet suivants, par filière et cadre d'emplois :

o Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement : 1 à temps non

complet (TNC)
o Adjoints techniques territoriaux : 2
o Adjoints administratifs territoriaux : 10

- décide de procéder à l'ajustement correspondant du tableau des emplois ;
- décide de la création d'un volant d'emplois non permanents de 180 postes de catégorie A, B ou C à compter du 1er janvier 2020 ;
- décide d'adopter le plan de formation 2020 de la collectivité, tel qu'annexé à la présente délibération

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/141 - 050 - Fonctionnement de l'Assemblée
050 - Fonctionnement de l'Assemblée - Propositions financières
- Budget Primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 050 - Fonctionnement de l'Assemblée ;
- décide de renouveler, en 2020, les cotisations du Département aux organismes suivants :
 - . Association de Soutien pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales (ASERDEL) pour un montant de 17 000 €,
 - . Institut pour la Formation des Elus Territoriaux (IFET) pour un montant de 6 100 € ;
- décide le versement d'une subvention de 150 000 € à l'Amicale des Conseillers Départementaux et anciens Conseillers Généraux.

Adopté à l'unanimité

**CD/2019/142 - 060 - Communication
060 - Communication - Propositions financières - Budget primitif
2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 060 - Communication.

Adopté à l'unanimité

CD/2019/143 - 010 - Gestion Financière
Taux de fiscalité locale et exonérations fiscales pour l'année 2020

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, décide :

- De maintenir pour l'année 2020 le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 13,17 % ;
- De prendre acte du maintien, à défaut de nouvelle délibération :
 - du taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement à 4,50 % ;
 - du coefficient de la taxe sur la consommation finales d'électricité à 4,25 ;
 - de la taxe additionnelle à la taxe de séjour (taux fixé par la loi à 10 %) ;
- D'abroger, à compter du 1er janvier 2021, l'ensemble des délibérations d'exonération relatives à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises prises antérieurement ;
- D'instituer, à compter du 1er janvier 2021, les exonérations relatives à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises figurant en annexe 1 de la présente délibération ;
- D'abroger, à compter du 1er juin 2020, l'ensemble des délibérations d'exonération relatives aux droits de mutation à titre onéreux prises antérieurement ;
- D'instituer, à compter du 1er juin 2020, les exonérations relatives aux droits de mutation à titre onéreux figurant en annexe 1 de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

CD/2019/144 - 010 - Gestion Financière
Proposition de stratégie de financement par l'emprunt pour l'année 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- 1) Décide de fixer le volume des emprunts au montant maximal de 56 100 000 € pour l'année 2020 auquel s'ajoute un montant de 25 000 000 € maximum pour le refinancement d'emprunts pouvant être remboursés par anticipation le cas échéant.
- 2) Donne délégation à son président, en application de l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales, pour décider après consultation des établissements bancaires, des emprunts à long terme à contracter pour l'exercice 2020 pour un montant maximum de 56 100 000 € et le cas échéant pour procéder à toute opération financière de gestion des emprunts (remboursements temporaires ou anticipés d'emprunts, refinancement, reprofilage de l'encours de la dette départementale).
- 3) Donne délégation à son président pour actualiser les documents relatifs au programme EMTN mis en place en 2013 avec un plafond maximum de 750 000 000 € sur 10 ans et pour procéder à la réalisation des émissions.
- 4) Décide qu'une provision du capital pourra être constituée chaque année pour certaines émissions obligataires long terme, soit en respect de la nomenclature comptable, soit par bonne gestion du profil de dette du Département.
- 5) Donne délégation à son président pour contracter en 2020 le(s) contrat(s) de crédits

de trésorerie pour un montant maximum de 50 000 000 €.

6) Donne délégation à son président pour actualiser le programme de titres négociables à court terme mis en place en 2013 et renouvelable annuellement d'un montant maximum de 75 000 000 € pour l'année 2020 et procéder à la réalisation des émissions des billets de trésorerie.

7) Autorise le Président :

- . à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations ;
- . à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser ;
- . à négocier et signer les contrats d'agents placeurs et domiciliataires ;
- . à passer des ordres pour effectuer les opérations arrêtées ;
- . à réaliser les opérations arrêtées ;
- . à signer les contrats de couverture de taux.

8) Demande à ce que le Conseil Départemental soit tenu informé à l'issue de chaque exercice budgétaire, dans le cadre de la présentation du compte administratif correspondant, des opérations conduites dans le cadre des délégations ci-dessus.

9) Donne délégation au président pour signer l'ensemble des actes de la documentation juridique des programmes et des contrats afférents aux opérations précitées.

10) Donne délégation au président pour signer des contrats d'emprunt de types «Schuldschein» ou «Namensschuldverschreibung», instruments à mi-chemin entre un emprunt bancaire classique et un emprunt obligataire se caractérisant par leur double nature de crédit bancaire et de titre de créance négociable, selon des caractéristiques identiques aux caractéristiques principales des prêts décrites ci-dessous.

11) Décide que les caractéristiques principales des prêts que le président est autorisé à souscrire sont les suivants :

- le montant de l'emprunt à souscrire ne peut excéder 81 100 000 €, pour des durées maximales de vingt ans et éventuellement pour une tranche d'un montant maximum de 25 000 000 € sur trente ans ;
- l'amortissement du capital peut être constant ou progressif en cas d'échéances constantes, in fine ou atypique éventuellement ;
- un différé d'amortissement peut être mis en place ;
- des emprunts CLTR peuvent être réalisés (crédits revolving) ;
- des primes et commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de 0,5% du stock de dette constaté au 31/12/2020.

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, le Département souhaite recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses de taux ou au contraire profiter d'éventuelles baisses.

Le Conseil départemental décide, dans un souci d'optimiser la gestion de la dette du Département, et dans le cadre des dispositions des circulaires du 15 septembre 1992 et du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- Des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP) ;
- Et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA) ;
- Et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP) ;
- Et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR) ;
- Et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).

Le Conseil départemental autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité.

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder la durée maximale des emprunts conclus par la collectivité. En toute hypothèse, cette durée ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

Le TAG

Le T4M

Le TAM

L'EONIA

L'€STR

Le TMP

Le TMO

Le TME

L'EURIBOR 1, 3, 6, 12 mois

Le TEC

Le CMS

L'inflation

Le taux du livret A

Ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.

Les emprunts peuvent être réalisés à taux fixe. Les emprunts seront réalisés exclusivement en euros. Des remboursements anticipés peuvent être effectués, ils peuvent être définitifs ou temporaires (cas des crédits revolving CLTR). Les tirages peuvent être échelonnés dans le temps. La délégation donnée au président du Conseil Départemental concerne aussi la faculté de passer d'un taux fixe à un taux variable ou vice versa, de changer d'index variable ou révisable, de modifier la périodicité du remboursement voire le mode de remboursement et de procéder à des remboursements anticipés partiels ou totaux et la possibilité éventuelle d'allonger la durée des prêts.

Les emprunts à contracter pourront également avoir pour caractéristiques d'être des emprunts dits "structurés", c'est à dire comporter des produits de couverture de taux. Les index ne pourront être que ceux cités ci-dessus.

Pour l'exécution de ces opérations, il devra être procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Adopté à l'unanimité

CD/2019/145 - 010 - Gestion Financière
Propositions de création, d'augmentation et de diminution
d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations
d'engagement (AE) - Mise à jour des échéanciers de paiement
(CP)

- décide des créations, augmentations et diminutions d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE), conformément aux tableaux annexés à la présente délibération, ainsi que les échéanciers de Crédits de Paiement (CP) sur la période 2020-2024 de l'ensemble des AP et AE, tels que figurant en annexe du projet du budget primitif de l'exercice 2020.

Adopté à l'unanimité

CD/2019/146 - 010 - Gestion Financière
Proposition de tarifs des régies

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin, sur proposition de la Commission des Finances et des Affaires Générales décide :

- d'arrêter les tarifs 2020 des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes, conformément aux annexes jointes. Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er janvier 2020 sauf indications contraires figurant dans les annexes jointes.

Adopté à l'unanimité

CD/2019/147 - 010 - Gestion Financière
Propositions de modifications techniques du budget 2019 pour
procéder à des remboursements anticipés d'emprunts

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin, sur proposition de la commission des finances et des affaires générales :

- approuve le projet de décision modificative n°3 (DM3) pour l'exercice 2019 et en arrête les chiffres du budget principal tels qu'ils figurent dans le projet présenté en annexe.

Adopté à l'unanimité

CD/2019/148 - 040 - Ressources humaines
Proposition d'intégration des activités de l'ADIAM67

Vu la loi 83-663 dans son article 63, qui prévoit que : les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique relèvent de l'initiative et de la responsabilité des communes, des départements et des régions;

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui : confie aux départements la responsabilité de l'élaboration d'un Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA) dans le but d'améliorer l'offre de formation ainsi que les conditions d'accès à l'enseignement artistique ;

Vu la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ADIAM67, du 20 juin 2019, actant le souhait d'intégration au sein des services Départementaux ;

Vu l'avis favorable du comité technique réuni le 26 novembre 2019 ;

En cohérence avec le Schéma d'Orientation pour la Culture et le Patrimoine 2018/2020 ;

le Conseil Départemental :

- approuve le projet d'intégration des activités de l'ADIAM67 ;
- approuve le traité de dissolution-dévolution ADIAM67 - Département du Bas-Rhin ;
- autorise le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin à signer le dit traité.

Adopté à l'unanimité

CD/2019/149 - 040 - Ressources humaines
Proposition d'indemnisation des droits à congés accumulés sur le compte épargne-temps d'un agent muté au sein du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Molsheim et Environs et d'approbation des termes du projet de convention correspondant

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Départemental du Bas-Rhin :

1. décide de procéder à l'indemnisation, au profit du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Molsheim et Environs (SMICTOMME), des droits à congés accumulés sur le compte épargne-temps d'un agent anciennement employé par le Département ayant récemment été muté au SMICTOMME, à hauteur de 1477,28 €

2. approuve les termes du projet de convention financière de reprise du compte épargne temps, joint en annexe à la présente délibération,

3. autorise son Président à signer ladite convention

Adopté à l'unanimité

*
* *

- Rapports appelés par ordre de passage :

N° CD/2019/065, 067, 069, 073, 078, 079, 080, 081, 086, 088, 094, 095, 097, 100, 101, 118, 119, 121, 131, 134, 135, 150

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)
Mme Françoise BEY (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)

Excusée :

Mme Françoise PFERSDORFF

Absents :

M. Vincent DEBES
Mme Nathalie ERNST
M. Bernard FISCHER
Mme Catherine GRAEF-ECKERT
M. Nicolas MATT

CD/2019/065 - 100 - Action sociale de proximité

1 - Orientations stratégiques des politiques sociales départementales

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental autorise le Président du Conseil Départemental à signer l'avenant au contrat signé avec l'Etat sur la prévention et la lutte contre la pauvreté et décide d'approuver les orientations 2020 concernant les politiques sociales départementales, telles que proposées dans le présent rapport.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)
Mme Françoise BEY (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)

Excusée :

Mme Françoise PFERSDORFF

Absents :

M. Vincent DEBES
Mme Nathalie ERNST
M. Bernard FISCHER
Mme Catherine GRAEF-ECKERT
M. Nicolas MATT
Mme Laurence MULLER-BRONN

CD/2019/067 - 120 - Délégation sociale à la Ville de Strasbourg

**120 - Délégation sociale à la Ville de Strasbourg
- Propositions financières - Budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 120 - Délégation sociale à la Ville de Strasbourg pour un montant de 12 477 151,00 euros.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)

Excusées :

Mme Françoise BEY
Mme Françoise PFERSDORFF

Absents :

M. Marcel BAUER
M. Etienne BURGER
M. Mathieu CAHN
M. Vincent DEBES
M. Eric ELKOUBY
M. Yves LE TALLEC
M. Nicolas MATT
M. Jean-Philippe MAURER
M. Serge OEHLER
M. Denis SCHULTZ
M. Marc SENE

CD/2019/069 - 200 - Autonomie

2 - Orientations stratégiques pour la politique publique départementale en matière d'Autonomie

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations stratégiques définies pour la mise en œuvre de la politique de l'Autonomie pour 2020 :

- mieux connaître pour mieux accompagner : sensibilisation de l'ensemble du département aux enjeux du vieillissement et à l'accompagnement des personnes handicapées et développement d'une vision innovante de construction de projets territoriaux,
- le développement d'actions et de parcours d'accompagnement de nature à mieux anticiper et à mieux accompagner la perte d'autonomie,
- le soutien aux professionnels à travers la démarche "Soigner les soignants"
- le développement de formes d'engagement participatif afin de permettre à chacun d'être utile et de lui assurer une place dans la société.

Adopté à l'unanimité

CD/2019/073 - 240 - Maintien en milieu ordinaire des personnes handicapées

240 - Maintien en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap - Propositions financières - Budget primitif 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 240 - Maintien en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap,
- fixe les tarifs de référence 2020 des services ayant conclu un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) au même montant qu'en 2019 soit 21,90€ et 23,05 €,
- fixe le tarif de référence 2020 des services hors CPOM et non habilités aide sociale à 21 €,
- décide de ne plus aligner ce dernier tarif sur le tarif CARSAT.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
Mme Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT)

Excusée :

Mme Françoise BEY

Absents :

M. Marcel BAUER
M. Etienne BURGER
M. Mathieu CAHN
M. Vincent DEBES

Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER
M. Yves LE TALLEC
M. Jean-Philippe MAURER
M. Serge OEHLER
M. Denis SCHULTZ
M. Marc SENE

CD/2019/078 - 210 - Maintien à domicile des personnes âgées

Proposition d'adoption de la stratégie départementale pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile

Après avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'approuver la stratégie départementale 2020-2023 des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), jointe en annexe à la présente délibération et qui se décline autour des six axes suivants :

- améliorer le pilotage et la régulation territoriale de l'offre des services d'aide et d'accompagnement à domicile ;
- améliorer la coordination entre les acteurs du « domicile » et les acteurs du sanitaire, en donnant la priorité au renforcement des échanges avec le secteur hospitalier ;
- Généraliser le dispositif d'accompagnement en territoire autour des situations individuelles ;
- renforcer la présence des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) auprès des personnes en situation de handicap à domicile ;
- mettre en place une stratégie départementale de l'attractivité des métiers de l'aide à domicile ;
- poursuivre le déploiement du modèle de tarification mis en place par le Département en 2018 en l'adaptant aux nouveaux objectifs identifiés dans le cadre du diagnostic et de la concertation.

- que les objectifs suivants seront intégrés dans les Contrats pluriannuels d'Objectifs et de moyens (CPOM) à conclure avec les SAAD :

- développer les interventions en zones rurales ainsi que dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) pour permettre une couverture équilibrée de l'offre ;
- améliorer l'accompagnement des personnes âgées les plus dépendantes à domicile (personnes âgées relevant des GIR 1-2, personnes en situation de handicap) ;
- adapter les amplitudes horaires d'intervention (nuit, dimanche et jours fériés).

- d'intégrer des modalités d'encadrement des tarifs dans les futurs CPOM ou avenants éventuels afin de limiter le reste à charge des bénéficiaires

- de donner délégation à la Commission Permanente pour modifier la trame-type des CPOM, adoptée le 26 mars 2018 en séance plénière.

- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'approbation des futurs CPOM et avenants éventuels à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
Mme Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT)

Excusée :

Mme Françoise BEY

Absents :

M. Marcel BAUER
M. Etienne BURGER
M. Mathieu CAHN
M. Vincent DEBES
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER
Mme Suzanne KEMPF
M. Jean-Philippe MAURER
M. Serge OEHLER
M. Denis SCHULTZ
M. Marc SENE

CD/2019/079 - 220 - Accueil en établissements des personnes âgées

**Proposition d'attribution de subventions au titre de la mise en œuvre de l'action 7 du plan EHPAD :
aide financière pour des équipements favorisant la qualité de vie au travail**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 1 610 340 € aux établissements pour personnes âgées figurant aux tableaux annexés ayant sollicité une aide financière du Département au titre de l'action 7 du plan EHPAD ;
- décide d'approuver les termes des projets de conventions types à conclure entre le Département et les établissements concernés joints en annexe à la présente délibération ;
- autorise son Président à signer ces conventions financières.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)
Mme Françoise BEY (ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER)
M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Chantal JEANPERT)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
Mme Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT)

Absents :

M. Vincent DEBES
Mme Cécile DELATTRE
Mme Isabelle DOLLINGER
Mme Catherine GREIGERT

Mme Nadine HOLDERITH
M. Marc SENE
Mme Christiane WOLFHUGEL

CD/2019/080 - 300 - Insertion, emploi et lutte contre les exclusions

3 - Orientations stratégiques de la politique publique relative à l'insertion, l'emploi et la lutte contre les exclusions - Budget primitif 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations concernant la mise en œuvre de la politique publique relative à l'insertion, l'emploi et la lutte contre les exclusions du Département du Bas-Rhin, telles que proposées dans le présent rapport et qui répondent aux 2 objectifs suivants :

- mieux accompagner, en 2020, les personnes vers un parcours d'insertion réussi ;
- mieux accompagner, en 2020, les ménages les plus fragiles vers le logement.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)
M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Chantal JEANPERT)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
Mme Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT)

Absents :

Mme Isabelle DOLLINGER
M. Bernard FISCHER
Mme Nadine HOLDERITH
M. Yves LE TALLEC
M. Marc SENE
Mme Christiane WOLFHUGEL

CD/2019/081 - 310 - Insertion sociale et professionnelle

310 - Insertion sociale et professionnelle - Propositions financières - Budget primitif 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 310 - Insertion sociale et professionnelle.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)
M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Chantal JEANPERT)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
Mme Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT)

Absents :

M. Thierry CARBIENER
Mme Isabelle DOLLINGER
M. Bernard FISCHER
Mme Nadine HOLDERITH
M. Etienne WOLF

CD/2019/086 - 300 - Insertion, emploi et lutte contre les exclusions

Service Public de l'Insertion : un nouveau projet pour l'emploi

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide d'adopter cette nouvelle stratégie et de délibérer pour permettre la mise en œuvre des plateformes 1 et 2 du Service public de l'Insertion, la création d'une prime au travail et de s'engager dans un partenariat renforcé avec l'Etat pour l'expérimentation territoriale d'un Service Public de l'Insertion.

1 - Concernant la Plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA, le Conseil départemental décide :

- de confier à la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, intervenant en son nom et en qualité de mandataire commun du consortium des Missions Locales, répondant par un projet commun dans l'attente de la création d'un Groupement de coopération sociale et médico-sociale associant la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et le consortium des Missions Locales, la mise en œuvre de la Plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- d'approuver le phasage, le calendrier de déploiement, les moyens humains mis à disposition ainsi que les montants du projet tels que proposés par la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et le Réseau des Missions Locales pour 2019, 2020 et 2021 ;
- d'approuver la convention financière avec la CAF, jointe en annexe pour les phases préparatoire et de test, et d'autoriser son Président à la signer ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 153 000 € ;
- d'approuver, à titre dérogatoire, le versement d'une avance de 100% pour la réalisation des phases préparatoires et tests, à hauteur de 153 000 € ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les avenants à ce contrat et les autres conventions nécessaires à la mise en œuvre du présent projet ;
- de charger son Président d'assurer la déclinaison de projet.

2 - Concernant la Plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité des nouveaux entrants dans le dispositif RSA, le Conseil départemental décide :

- de confier au Consortium porté par la Mission Locale Pour l'Emploi de Strasbourg, et tel que défini au présent rapport, pour la mise en œuvre de la Plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité des nouveaux entrants dans

- le dispositif RSA pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- d'approuver le phasage, le calendrier de déploiement, les moyens humains mis à disposition ainsi que les montants du projet tels que proposés pour 2019, 2020 et 2021 ;
 - d'approuver la convention financière avec le consortium des Missions Locales, jointe en annexe pour les phases préparatoires et de test, et d'autoriser son Président à la signer ;
 - d'approuver le versement d'une subvention de 87 500 € ;
 - d'approuver, à titre dérogatoire, le versement d'une avance de 100% pour la réalisation des phases préparatoires et tests, à hauteur de 87 500 € ;
 - de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les conventions et avenants nécessaires à la mise en œuvre du projet ;
 - de charger son Président d'assurer la déclinaison du projet.

3 - Concernant la création de la Prime au Travail, le Conseil départemental décide :

- d'approuver le principe d'une prime départementale liée à la reprise d'emploi et au maintien dans l'emploi, couplée à un coaching, dénommée Prime au Travail, dont les modalités sont précisées en annexe ;
- d'approuver les principes, objectifs et caractéristiques de la présente prime ;
- d'approuver les conditions d'attribution de la présente prime ;
- d'approuver les modalités de calcul et les montants mensuels et globaux servis au regard de la situation à l'emploi et de la composition familiale du foyer ;
- d'approuver les conditions de fin de versement de la présente prime ;
- d'autoriser son Président à solliciter auprès des services de l'Etat la mise en œuvre du droit à l'expérimentation.

4 - A travers la candidature du Bas-Rhin à l'appel à projets lancé par l'Etat sur l'expérimentation territoriale d'un service public d'insertion, le Conseil Départemental décide de s'engager vers un partenariat renforcé avec l'Etat pour expérimenter le Service public d'insertion.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Paul HEINTZ)
M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Suzanne KEMPF)
Mme Danielle DILIGENT (ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER)
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Chantal JEANPERT)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
Mme Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT)

Absents :

M. Thierry CARBIENER
Mme Cécile DELATTRE
Mme Catherine GRAEF-ECKERT
Mme Martine JUNG
Mme Nicole THOMAS

4 - Orientations stratégiques concernant la politique publique départementale Enfance, Jeunesse et Famille

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les orientations 2020 de la politique publique départementale Enfance, Jeunesse et Famille en vue de poursuivre le plan d'actions « Un avenir pour nos enfants » 2018-2023 qui se décline autour de quatre axes structurants :

- La prévention, une nouvelle ambition
- Pour chaque jeune, un parcours adapté
- Les jeunes comme atout d'une société plus inclusive
- Les territoires, un écosystème de bienveillance

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

- Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)
- Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Paul HEINTZ)
- M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Suzanne KEMPF)
- Mme Danielle DILIGENT (ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER)
- M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
- M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Chantal JEANPERT)
- Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
- Mme Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT)

Absents :

- M. Thierry CARBIENER
- Mme Cécile DELATTRE
- M. Bernard FISCHER
- Mme Nadine HOLDERITH
- Mme Stéphanie KOCHERT
- Mme Catherine GRAEF-ECKERT

Proposition d'approbation du Schéma Départemental des Services aux Familles

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve le Schéma Départemental des Services aux Familles – période 2019-2023, joint en annexe, qui s'articule autour des finalités transverses suivantes :
 - *réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant, tant sur les modes d'accueil individuel que collectif ;
 - *répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier l'accès des enfants en situation de handicap et des enfants des familles vulnérables ;
 - *mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité ;
 - *renforcer l'articulation de l'accueil du jeune enfant et des actions de soutien à la parentalité

*permettre une action coordonnée des acteurs sur le territoire ;
*améliorer l'information des familles sur l'offre disponible et favoriser la participation des parents.

- approuve la convention de partenariat et de suivi du Schéma précité, jointe en annexe,
- autorise son président à signer ladite convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les principaux acteurs publics des politiques de l'accueil de la petite enfance, du soutien à la parentalité, de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

- Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)
- Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Paul HEINTZ)
- M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Suzanne KEMPF)
- Mme Danielle DILIGENT (ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER)
- M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
- M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Chantal JEANPERT)
- Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
- Mme Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT)

CD/2019/095 - 500 - Education

5 - Orientations stratégiques pour la politique publique départementale de l'éducation

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations concernant la mise en œuvre de la politique de l'Education du Département du Bas-Rhin telles que proposées dans le présent rapport, et qui correspondent aux lignes directrices suivantes :

- Déployer des actions éducatives pour préparer les collégiens au monde de demain et favoriser leur ouverture;
- Agir sur les conditions d'éducation pour donner à chacun toutes les chances de réussir (le collège de demain);
- Construire les partenariats avec les territoires, les grandes écoles et l'université.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Paul HEINTZ)
M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Suzanne KEMPF)
Mme Danielle DILIGENT (ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER)
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Chantal JEANPERT)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
Mme Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT)

Absent :

M. Denis SCHULTZ

CD/2019/097 - 520 - Gestion des collèges

520 - Gestion des collèges - Propositions financières - Budget primitif 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 520 – Gestion des collèges,

- décide de la poursuite pour 2020 des actions de formation, de sensibilisation et d'accompagnement d'agents techniques des collèges, dans le cadre du partenariat entre le Laboratoire Départemental d'Analyse du Bas-Rhin et les collèges publics concernés.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Paul HEINTZ)
M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Suzanne KEMPF)
Mme Danielle DILIGENT (ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER)
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Chantal JEANPERT)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)

Excusés :

M. Yves LE TALLEC
Mme Françoise PFERSDORFF

Absents :

M. Bernard FISCHER
M. Nicolas MATT
M. Jean-Philippe MAURER
M. Sébastien ZAEGEL

Projet de convention partenariale entre le Département du Bas-Rhin et l'UNISTRA

Le Conseil départemental, sur proposition de son Président:

- décide d'approuver les termes du projet de convention entre le Département du Bas-Rhin et l'UNISTRA, annexé à la présente délibération,
- autorise son Président à signer ladite convention.

Elle donne délégation à la commission permanente pour la mise en œuvre de la présente convention partenariale avec l'UNISTRA.

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

- Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)
- Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Paul HEINTZ)
- M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Suzanne KEMPF)
- Mme Danielle DILIGENT (ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER)
- M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
- M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Chantal JEANPERT)
- M. Yves LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. Jean-Philippe MAURER)
- Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
- Mme Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT)

6-Développement et animation du territoire - Orientations stratégiques de la politique départementale

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les orientations définies pour la mise en œuvre du développement et de l'animation du territoire telles que proposées dans le présent rapport et qui correspond aux objectifs suivants :

1. ADOPTER UNE VISION PARTAGEE DES ENJEUX ET DES LEVIERS D'ACTION POUR UN DEPARTEMENT 100% UTILE ET INNOVANT POUR LES BAS-RHINOIS ET LES ALSACIENS
 - 1.1. Inscrire le développement territorial dans l'espace rhénan et la perspective d'une Collectivité Européenne d'Alsace
 - 1.2. La mutation de l'engagement social invite à renouveler le soutien à la vie associative
 - 1.3. La transformation numérique de la société pose le défi de l'agilité et de la digitalisation de l'action départementale
 - 1.4. L'amélioration de la vie et de la qualité de vie renvoie à la nécessité d'une offre des services proche, utile et adaptée aux habitants
 - 1.5. La demande de participation des citoyens conduit à développer la démocratie d'implication comme nouveau standard de la production des politiques publiques départementales

2. FAVORISER L'ALLIANCE DES TERRITOIRES ET DES COMPETENCES AU TRAVERS DE PARTENARIATS RENFORCES ET ELARGIS

2.1. Des modalités d'actions au service de l'alliance des territoires des compétences et des acteurs des territoires des compétences et des acteurs

2.2. Une ingénierie publique qui favorisera le développement et un aménagement durable

2.3. La définition et la mise en œuvre d'une stratégie Data pour favoriser l'émergence de réponses adaptées

2.4. La mise en œuvre d'actions nouvelles issues de la refondation de politiques publiques qui affirme le rôle levier central du Département en matière de développement local

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)

Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Paul HEINTZ)

M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Suzanne KEMPF)

Mme Danielle DILIGENT (ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER)

M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)

M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Chantal JEANPERT)

M. Yves LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. Jean-Philippe MAURER)

Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)

Mme Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT)

Excusés :

M. Vincent DEBES

Absents :

M. Rémi BERTRAND

M. Eric ELKOUBY

Mme Catherine GRAEF-ECKERT

Mme Nadine HOLDERITH

M. Marc SENE

CD/2019/118 - 655 - Contrats Départementaux

Contrats Départementaux de développement territorial et humain - Projet de convention partenariale entre le Département, la Ville de Bischwiller, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve dans le cadre de la démarche d'un partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin aux projets de développement et d'attractivité portés par la Ville de Bischwiller, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, autour des 4 axes stratégiques suivants :

- la revitalisation du centre-bourg

- la réussite éducative et la vitalité des services à la population

- la santé
- le territoire connecté à énergie positive ;
- décide d'attribuer des subventions d'investissement pour un montant total de 2 051 000€ à la Ville de Bischwiller, au titre du fonds de développement et d'attractivité, pour les 3 projets suivants :
 - création de l'Espace Charrons/Pharmaciens : subvention de 228 600€
 - réhabilitation du Hall Chrétien Kummer : subvention de 1 434 000€
 - création d'un réseau de chaleur : subvention de 388 400€
- décide d'attribuer une subvention d'investissement pour un montant total de 161 850€ au Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller au titre du fonds de développement et d'attractivité, pour le projet de réhabilitation et d'extension de l'Institut de formation d'aides-soignants ;
- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ces projets ;
- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Ville de Bischwiller, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller ;
- approuve les termes des projets de conventions financières afférentes à conclure respectivement entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de Bischwiller, et entre le Département du Bas-Rhin et le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, destinées à permettre le versement des subventions précitées pour chacun des projets évoqués ci-avant ;
- autorise son président à signer la convention partenariale précitée jointe en annexe à la présente délibération, ainsi que les conventions financières correspondantes précitées jointes en annexe à la présente délibération ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour approuver toutes les conventions afférent à la mise en œuvre des dispositions de la convention partenariale précitée, notamment celles relatives à l'utilisation des équipements sportifs.

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)
 Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Paul HEINTZ)
 M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Suzanne KEMPF)
 Mme Danielle DILIGENT (ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER)
 M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
 M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Chantal JEANPERT)
 M. Yves LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. Jean-Philippe MAURER)
 Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
 Mme Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT)

Excusés :

M. Vincent DEBES

Absents :
M. Rémi BERTRAND
M. Thierry CARBIENER
Mme Catherine GRAEF-ECKERT
Mme Nadine HOLDERITH
M. Marc SENE

CD/2019/119 - 655 - Contrats Départementaux

**Contrats départementaux - Projet de convention partenariale
entre le Département, la Communauté de Communes de Sélestat
et la Ville de SELESTAT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide d'engager le Département du Bas-Rhin dans un partenariat renforcé avec la Communauté de Communes de Sélestat et la Ville de Sélestat, dans le cadre de la démarche du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, autour des 11 axes stratégiques suivants :

- Le développement territorial économique et l'emploi
- Les mobilités
- La logique territoriale de l'aménagement durable
- Le développement touristique
- Le développement artistique et culturel
- La transition énergétique
- L'épanouissement des jeunes et la vitalité des services à la population
- Le bilinguisme
- La santé
- La revitalisation du centre-bourg
- L'habitat

- décide d'attribuer des subventions d'investissement pour un montant total de 1 397 480 € à la Communauté de Communes de Sélestat, au titre du fonds de développement et d'attractivité, pour les 7 projets suivants :

- aménagement de sécurité sur la piste cyclable entre le Ried et Sélestat : subvention de 22 200 €
- aménagement d'une piste cyclable entre Muttersholtz et Baldenheim : subvention de 23 000 €
- aménagement d'une piste cyclable entre Sélestat et Châtenois: subvention de 101700 €
- construction d'un périscolaire à Baldenheim : subvention de 490 800 €
- construction d'un périscolaire à Muttersholtz : subvention de 555 600 €
- rénovation de la crèche La Fandarole : subvention de 156 000 €
- aménagement d'un local jeunesse à Sélestat: subvention de 35 680 €

- décide d'attribuer des subventions d'investissement pour un montant total de 7 283 010 € à la Ville de Sélestat au titre du fonds de développement et d'attractivité, pour les 5 projets suivants :

- aménagement du Pôle d'échanges multimodal de la gare de Sélestat : subvention de 1 347 510 €
- rénovation des églises Saint Georges et Sainte Foy et du retable de la Nativité: subvention de 1 483 500 €
- restructuration du complexe sportif Charlemagne : subvention de 4 350 000 €
- aménagement d'une aire de camping-cars : subvention de 20 250 €

- rénovation du foyer du SC Sélestat : subvention de 69 750 €
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 12 000 € à la Ville de Sélestat, au titre du fonds d'innovation territoriale, pour l'étude pour la réhabilitation des friches Albany et Filatures ;
- décide d'attribuer une subvention de 12 500 € à la Communauté de Communes de Sélestat, au titre du fonds d'innovation territoriale, pour l'élaboration diagnostic culturel intercommunal ;
- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes de Sélestat et la Ville de Sélestat, jointe en annexe à la présente délibération ;
- approuve les termes des projets de conventions financières afférentes à conclure respectivement entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes de Sélestat ainsi qu'entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de Sélestat, jointes en annexes à la présentes délibération, destinées à permettre le versement des subventions précitées pour chacun des projets évoqués ci-avant ;
- autorise son président à signer la convention partenariale jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Ville de Sélestat et la Communauté de Commune de Sélestat, ainsi que les conventions financières correspondantes jointes en annexe à la présente délibération à conclure respectivement entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Commune de Sélestat ainsi qu'entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de Sélestat, pour permettre le versement des subventions précitées ;
- donne délégation à la commission permanente pour délibérer sur tous les actes, procédures et conventions afférents à la mise en œuvre des dispositions de la convention partenariale précitée, notamment les procédures relatives à l'utilisation des équipements sportifs.

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)
 Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Paul HEINTZ)
 M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Suzanne KEMPF)
 Mme Danielle DILIGENT (ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER)
 Mme Michèle ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER)
 M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
 M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Chantal JEANPERT)
 M. Yves LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. Jean-Philippe MAURER)
 Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
 Mme Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT)
 M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL)

Excusés :

M. Vincent DEBES

Absentes :

Mme Nathalie ERNST
 Mme Catherine GRAEF-ECKERT

CD/2019/121 - 700 - Aménagement du territoire

7 - Orientations stratégiques pour la politique publique départementale en matière d'aménagement du territoire

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations proposées pour la mise en œuvre de la politique 7 - Aménagement du Territoire telles que présentées dans le présent rapport, et qui correspondent, dans une logique de développement durable, aux objectifs suivants :

- aménager le Bas-Rhin d'aujourd'hui et construire la Collectivité Européenne d'Alsace de demain avec une vision équilibrée des territoires pour favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle,
- poursuivre la réalisation des chantiers du Plan Territoires Connectés et Attractifs,
- mettre en œuvre le Plan Départemental de l'Habitat pour développer l'attractivité résidentielle et garantir une offre de logement pour l'ensemble des bas-rhinois,
- positionner le Département comme un acteur essentiel et incontournable des mobilités,
- engager la transition énergétique,
- préserver l'environnement.

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

- Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)
- Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Paul HEINTZ)
- M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Suzanne KEMPF)
- M. Vincent DEBES (ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT)
- Mme Danielle DILIGENT (ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER)
- Mme Michèle ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER)
- M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
- M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Chantal JEANPERT)
- M. Yves LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. Jean-Philippe MAURER)
- Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
- Mme Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT)
- M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL)

Absente :

- Mme Martine JUNG

CD/2019/131 - 735 - Développement de l'habitat social

Un logement pour tous : propositions en faveur du pouvoir d'achat des Bas-Rhinois

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- de financer 75% du coût TTC des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie ou au handicap, pour les logements adaptés dans les quartiers prioritaires ciblés par le NPNRU, dans la limite de 4 000 € par logement au lieu des 2 300 € prévus par la délibération CD/2018/008 du 26 mars 2018, adoptant la stratégie départementale de l'habitat;
- de financer 75% du coût TTC des travaux d'adaptation des logements PLAI et PLUS, créés dans le cadre de la reconstitution de l'offre NPNRU, en construction ou

acquisition-amélioration, avec un plafond de 4 000 € par logement et sur la base du référentiel de travaux élaboré avec le CEP CICAT et adopté par la Commission Permanente du Conseil Départemental, le 9 juillet 2018 (CP/2018/222);

- d'attribuer une aide forfaitaire de 8 000€ pour tout logement PLAI créé dans le cadre de la reconstitution de l'offre NPNRU, en dehors des quartiers prioritaires, en contrepartie d'une minoration du loyer de mise en location d'au moins 5% du loyer plafond PLAI, sur une durée de 17 ans, avec une prime forfaitaire de 12 500 € pour la création de logements PLAI T5 et plus, après avis conforme de la Commune d'implantation des logements;
- de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour la définition des modalités de mise en œuvre de cette aide (modalités de cumul des primes et de réduction des loyers, pièces justificatives exigées, etc.);
- de fixer à 7 000 € au lieu de 2 000 € l'aide forfaitaire départementale pour chaque logement PLAI créé, hors EMS, avec une prime complémentaire de 12 500 € pour tout PLAI de type T5 ou plus contre une minoration de loyer de 5% sur une durée de 17 ans, par modification de la délibération CD/2018/008;
- de donner délégation à la Commission permanente du Conseil Départemental pour la définition des modalités de mise en œuvre de ce dispositif (justification du besoin, pièces justificatives de la minoration de loyer, etc).

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Paul HEINTZ)
M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Suzanne KEMPF)
M. Vincent DEBES (ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT)
Mme Danielle DILIGENT (ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER)
Mme Michèle ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER)
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Chantal JEANPERT)
M. Yves LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. Jean-Philippe MAURER)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
Mme Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL)

CD/2019/134 - 740 - Aménagement de l'espace rural

Accompagnement renforcé des agriculteurs, proposition d'un soutien exceptionnel pour l'acquisition de fourrage par les agriculteurs de montagne et le maintien et l'amélioration agroenvironnemental des prairies bas-rhinoise

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- de mettre en place d'un dispositif exceptionnel d'aides aux agriculteurs bas-rhinois en vue de l'achat de fourrage selon les conditions suivantes :

- * Enveloppe maximum : 100 000€
- * Plancher d'aide par bénéficiaire : 500€
- * Plafond par bénéficiaire : 3 000€, majoré de 500€ pour les éleveurs bio (avec application de la transparence GAEC, dans la limite de deux associés)
- * Taux d'aide : 35% (majoration de 10% pour les jeunes agriculteurs)
- * Territoire éligible : zone de montagne
- * Bénéficiaires : les agriculteurs à titre principal ou secondaire mobilisant 10 UGB

(unités gros bétail) au minimum

* Dépenses éligibles : achats de fourrages, de coproduits issus de production d'agro-industries locales, aliments liquides, aliments humides, bouchons de luzerne, maïs ensilage, sorgho ensilage ;

seules les factures acquittées entre le 1er juillet 2019 et le 31 mars 2020 étant éligibles

* Modalités européennes : de minimis agricole

- de mettre en place d'un dispositif exceptionnel d'aides aux agriculteurs bas-rhinois en vue de la reconstitution des prairies en sursemant des variétés agro-écologiques de plantes plus résistantes à la sécheresse au sursemis agroécologique selon les conditions suivantes :

* Enveloppe maximum : 150 000€

* Plancher d'aide par bénéficiaire : 500€

* Plafond d'aide par bénéficiaire : 2 500€ (avec application de la transparence GAEC, dans la limite de deux associés)

* Taux d'aide : 50% (montant subventionnable plafonné à 175€/ha)

* Territoire éligible : Bas-Rhin

* Bénéficiaires : les agriculteurs à titre principal ou secondaire mobilisant 10 UGB (unités gros bétail) au minimum

* Dépenses éligibles : achat de semences de sur-semis en mélange agroenvironnemental diversifié (y compris légumineuses, fleurs et plantes sauvages)

seules les factures acquittées entre le 1er septembre 2019 et le 31 octobre 2020 étant éligibles

* Modalités européennes : de minimis agricole

- de lancer une réflexion en partenariat avec les acteurs du massif des Vosges pour définir et mettre en œuvre un plan global d'adaptation de l'agriculture de montagne au changement climatique

- donne délégation à la commission permanente pour l'attribution des aides et déterminer les ajustements à apporter aux dispositifs d'aides exceptionnelles suite à la sécheresse de 2019

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)

Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Paul HEINTZ)

M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Suzanne KEMPF)

M. Vincent DEBES (ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT)

Mme Michèle ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER)

M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)

M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Chantal JEANPERT)

M. Yves LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. Jean-Philippe MAURER)

Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)

Mme Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT)

M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL)

M. Sébastien ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)

Excusée :

Mme Danielle DILIGENT

Absent :

M. Etienne BURGER

Proposition d'un programme d'actions et d'orientations en faveur de la valorisation du domaine public fluvial du canal de la Bruche

Sur proposition de son Président, le Conseil Départemental :

- décide d'approuver l'ensemble des axes de valorisation du domaine public fluvial du canal de la Bruche :

- La mise en valeur du patrimoine historique,
- La préservation écologique et paysagère,
- L'exploitation et le développement d'une production d'énergie renouvelable hydroélectrique,
- La mise en valeur touristique et de loisirs,
- Le développement des synergies et des partenariats avec les collectivités partenaires,
- Le développement de l'emploi en faveur de l'insertion,
- L'implication active des associations locales,
- La sensibilisation des publics à l'environnement, l'écologie, le patrimoine, l'histoire et les sciences,
- L'incitation à faire du domaine un lieu d'expression culturelle et d'expérimentations diverses.

- décide d'approuver le programme d'actions opérationnelles en faveur de la transition énergétique et écologique :

- Maintenir et garantir une alimentation en eau écologiquement satisfaisante,
- Pérenniser et entretenir la voie d'eau et l'ensemble du patrimoine végétal,
- Améliorer la biodiversité de la voie d'eau, des berges et des zones attenantes,
- Améliorer la qualité paysagère,
- Equiper en turbines le barrage d'Avolsheim - Wolxheim à des fins d'une production d'énergie hydroélectrique,
- Identifier d'autres sites au potentiel de production hydroélectrique intéressant.

- décide d'approuver les orientations d'actions en faveur de la valorisation touristique et de loisirs :

- Maîtriser la fréquentation et limiter les conflits d'usages,
- Améliorer et structurer l'offre d'équipements autour de l'itinéraire cyclable et des territoires traversés,
- Améliorer la gouvernance autour du canal en lien avec l'ensemble des acteurs locaux,
- Améliorer la communication et la promotion du canal de la Bruche et des environs.

- décide d'approuver l'élaboration d'un règlement d'usages afin de préserver, protéger le domaine public fluvial du canal de la Bruche et garantir la mise en œuvre des actions de valorisation.

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON)
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Paul HEINTZ)
M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Suzanne KEMPF)
M. Vincent DEBES (ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT)
Mme Danielle DILIGENT (ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER)
Mme Michèle ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER)
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
M. Jean-Louis HOERLE (ayant donné pouvoir à Mme Chantal JEANPERT)
M. Yves LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. Jean-Philippe MAURER)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
Mme Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT)
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL)

CD/2019/150 - 010 - Gestion Financière

Budget Primitif 2020 - Synthèse

- décide de voter le budget au niveau des chapitres par natures ;
- approuve le budget primitif pour 2020 qui s'élève en dépenses et en recettes à 1 202 174 931,10 € (écritures réelles et d'ordre) et en arrête les chiffres définitifs tels qu'ils figurent dans le projet établi par son président ;
- autorise son président à passer toute opération comptable dans le cadre de l'établissement du budget primitif et approuve les modifications par rapport au projet de budget primitif ;
- autorise son président à mettre à jour la présentation comptable définitive pour 2020 lorsque les dernières modifications réglementaires seront publiées ;
- approuve les montants des budgets annexes, en dépenses et en recettes :
 - celui du Parc d'entretien des cours d'eau, qui s'élève à 4 375 895 €
 - celui du Foyer départemental de l'enfance, qui s'élève à 14 464 646 €
 - celui du Laboratoire départemental d'analyses, qui s'élève à 1 535 105 €
 - celui du Vaisseau, qui s'élève à 665 100 €
 - celui du Parc des véhicules et bacs rhénans, qui s'élève à 8 693 838 € ;
- décide de fixer le volume des emprunts au montant maximal adopté par la délibération CD/2019/144 relative à la stratégie de financement par l'emprunt pour l'année 2020 ;
- décide que les primes d'émission passées et futures sur emprunts obligataires enregistrées au compte 169 seront amorties par fractions égales au prorata de la durée de l'emprunt ;
- adopte le barème des tarifs 2020 des prestations assurées par le service « Parc des Véhicules et Bacs Rhénans » (SPVBR), conformément au document joint en annexe ;
- adopte le barème des tarifs 2020 des prestations assurées par le service « Parc d'entretien des cours d'eau », conformément au document joint en annexe ;
- autorise son président à signer les conventions financières et les contrats d'objectifs, selon les modèles-types figurant au règlement financier, avec les organismes

bénéficiaires de subventions individualisées dès le budget primitif ;

- décide d'arrêter les modulés applicables aux Communes et Etablissement publics de coopération intercommunale (EPCI) à compter du 1er janvier 2020, conformément aux tableaux joints en annexe ;

- décide que si une Commune nouvelle ayant bénéficié d'un taux dérogatoire en 2019 a déposé un dossier au titre du fonds de solidarité communale en 2019 et que ce dossier vient à être confirmé en 2020, cette Commune nouvelle bénéficie du taux modulé 2019 ;

- décide, en cas de création de Commune nouvelle en 2020, de prolonger le dispositif dérogatoire défini par la délibération n° CD/2016/198 du 8 décembre 2016, à savoir que le taux modulé 2019 est un taux provisoire qui ne préjuge pas du taux réel 2020. Le "tunnel +1/-1" ne s'appliquera pas en 2021 pour les Communes et EPCI concernés par le calcul dérogatoire de 2020 ;

- décide, en cas de fusion d'EPCI en 2020, de prolonger le dispositif dérogatoire défini par la délibération n° CD/2016/198 du 8 décembre 2016, à savoir que le taux modulé 2020 est un taux provisoire qui ne préjuge pas du taux réel 2020. Le « tunnel +1/-1 » ne s'appliquera pas en 2021 pour les Communes et EPCI concernés par le calcul dérogatoire de 2020 ;

- décide d'attribuer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Bas-Rhin, un produit issu de la taxe d'aménagement complémentaire à la part de la taxe d'aménagement dédiée au financement du CAUE fixée à 0,125% en vertu de la délibération du Conseil Départemental n° CD/2017/08, produit complémentaire garantissant au CAUE une ressource de taxe d'aménagement de 1 121 000,00 € en 2020 ;

- décide d'approuver d'une part la mise à jour des bénéficiaires du Fonds de soutien à la vie locale et d'autre part d'intégrer les Communes, groupements de Communes et autres établissements publics à la liste des bénéficiaires précisés en annexe 1 du rapport CD/2018/057

- décide que les montants des subventions qui seront attribués à compter du 1er janvier 2020 seront arrondis à l'euro supérieur (sans décimales)

- décide que les montants des subventions qui seront versés à compter du 1er janvier 2020 seront arrondis à l'euro supérieur (sans décimales), dans la limite du montant plafond tel qu'arrêté dans la décision d'attribution de la subvention

- décide d'adopter la grille tarifaire jointe en annexe 4 pour la location de salles de l'espace dit « Tiers-lieux » au rez-de-chaussée de l'Hôtel du Département

- décide d'autoriser M. le Payeur Départemental à effectuer les écritures d'ordre non budgétaires suivantes sur l'exercice 2020 :

- bâtiments N° 5 et 7 rue du Verdon à Strasbourg
bien AUT_01_18_00625 :
débit C/1068 : 2 280,00 €
crédit C/23181 : 2 280,00 €

bien AUT_01_18_00625_ :
débit C/231351 : 2 280,00 €
crédit C/1068 : 2 280,00 €

- bâtiment N° 5 rue du Verdon à Strasbourg

bien AUT_01_18_00633 :
débit C/1068 : 644 582,30 €
crédit C/23181 : 644 582,30 €

bien AUT_01_18_00633_ :
débit C/231351 : 644 582,30 €
crédit C/1068 : 644 582,30 €

bien AUT_01_18_00716 Frais d'études exercice 2010:
débit C/1068 : 17 467,58 €
crédit C/28031 : 17 467,58 €

bien AUT_01_11_00080 Frais d'études exercice 2011:
débit C/1068 : 10 923,22 €
crédit C/28031 : 10 923,22 €

bien AUT_01_19_00269 Frais d'études exercice 2012
débit C/1068 : 1 911 541,02 €
crédit C/28031 : 1 911 541,02 €

bien AUT_01_19_00314 Frais d'études exercice 2013:
débit C/1068 : 2 383 635,63 €
crédit C/28031 : 2 383 635,63 €

bien AUT_01_19_00225 Frais d'études exercice 2014:
débit C/1068 : 2 042 814,91 €
crédit C/28031 : 2 042 814,91 €

bien AUT_01_19_00226 Frais d'études exercice 2015 :
débit C/1068 : 1 833 867,20 €
crédit C/28031 : 1 833 867,20 €

Adopté à l'unanimité

*
* *

◆ DIVERS

- Rapport N° CD/2019/065 : 1 - Orientations stratégiques des politiques sociales départementales

Interventions : Mme Chantal JEANPERT, M. Eric ELKOUBY, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Le Président, M. Jean-Philippe MAURER, M. Serge OEHLER.

- Rapport N° CD/2019/067 : 120 - Délégation sociale à la Ville de Strasbourg - Propositions financières - Budget primitif 2020

M. Serge OEHLER, en tant qu'adjoint au maire de Strasbourg en charge des finances, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Intervention : Mme Danielle DILIGENT.

- Rapport N° CD/2019/069 : 2 - Orientations stratégiques pour la politique publique départementale en matière d'Autonomie

Interventions : Mme Christiane WOLFHUGEL, Mme Suzanne KEMPF, Mme Michèle ESCHLIMANN.

**- Rapport N° CD/2019/078 : 210 - Maintien à domicile des personnes âgées
Proposition d'adoption de la stratégie départementale pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile**

Intervention : Mme Isabelle DOLLINGER.

- Rapport N° CD/2019/079 : Proposition d'attribution de subventions au titre de la mise en œuvre de l'action 7 du plan EHPAD : aide financière pour des équipements favorisant la qualité de vie au travail

Intervention : Mme Isabelle DOLLINGER.

- Rapport N° CD/2019/080 : 3 - Orientations stratégiques de la politique publique relative à l'insertion, l'emploi et la lutte contre les exclusions - Budget primitif 2020

Intervention : Mme Chantal JEANPERT.

- Rapport N° CD/2019/081 : 310 - Insertion sociale et professionnelle - Propositions financières - Budget primitif 2020

Mme Danielle DILIGENT, M. Mathieu CAHN et Mme Suzanne KEMPF, en tant que membres du CA de la Mission Locale pour l'emploi à Strasbourg, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Etienne BURGER, en tant que membre du CA de l'UDAF, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/086 : Service Public de l'Insertion : un nouveau projet pour l'emploi

Mme Danielle DILIGENT, M. Mathieu CAHN et Mme Suzanne KEMPF, en tant que membres du CA de la Mission Locale pour l'emploi à Strasbourg, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mme Isabelle DOLLINGER, en tant que membre du CA de la Mission Locale Alsace du Nord, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mme Chantal JEANPERT, en tant que présidente de la Mission Locale des 3 Vallées, ainsi que M. Philippe MEYER et Mme Michèle ESCHLIMANN, membres du CA, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mme Frédérique MOZZICONACCI, en tant que membre du CA de la Mission Locale Sélestat et environs, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mme Marie-Paule LEHMANN, en tant que vice-présidente et membre du bureau de la Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mme Danielle DILIGENT, en tant que membre du CA de la Mission Locale et Relais emploi de Schiltigheim, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Interventions : M. Serge OEHLER, Mme Nicole THOMAS.

- Rapport N° CD/2019/087 : Participation du Conseil Départemental aux Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)

Mme Danielle DILIGENT, en tant que présidente de la Régie des Écrivains, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/088 : 4 - Orientations stratégiques concernant la politique publique départementale Enfance, Jeunesse et Famille

Interventions : Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, M. Le Président.

- Rapport N° CD/2019/091 : 440 - Actions pour la jeunesse - Propositions financières - Budget Primitif 2020

M. Philippe MEYER, en tant que membre du CA du FD MJC, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mme Catherine GRAEF-ECKERT, en tant que membre du CA du FD CSC, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mme Françoise PFERSDORFF, en tant que membre du CA du CSC Fossé des Treize, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/094 : Proposition d'approbation du Schéma Départemental des Services aux Familles

Intervention : Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER.

- Rapport N° CD/2019/095 : 5 - Orientations stratégiques pour la politique publique départementale de l'éducation

Interventions : M. Eric ELKOUBY, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Suzanne KEMPF, M. Philippe MEYER, Mme Nathalie ERNST, M. Le Président.

- Rapport N° CD/2019/096 : 510 - Actions éducatives - Propositions financières - Budget primitif 2020

Proposition d'attribution d'une subvention à l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle Proposition d'approbation du principe de la participation du Département au projet INTERREG V Rhin Supérieur L'Or du Rhin, porté par le Département du Haut-Rhin

M. Thierry CARBIENER, en tant que président du SDIS, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Sébastien ZAEGEL, en tant que vice-président et membre du bureau du SDIS, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Etienne WOLF, en tant que membre du bureau du SDIS, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mmes Alfonsa ALFANO, Catherine GRAEF-ECKERT, Nadine HOLDERITH, Suzanne KEMPF, Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Frédérique MOZZICONACCI, et Messieurs Marcel BAUER, Eric ELKOUBY, Paul HEINTZ, Philippe MEYER et Denis SCHULTZ, en tant que membres du CA du SDIS, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/097 : 520 - Gestion des collèges - Propositions financières - Budget primitif 2020

Interventions : Mme Suzanne KEMPF, M. Philippe MEYER.

- Rapport N° CD/2019/098 : 530 - Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche 530 - Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche - Propositions financières - Budget Primitif 2020

M. Nicolas MATT, en tant que vice-président en charge de l'enseignement supérieur et soutien du développement à la recherche à l'Eurométropole de Strasbourg, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/100 : Projet de convention partenariale entre le Département du Bas-Rhin et l'Université de Strasbourg UNISTRA

Intervention : Mme Marie-Paule LEHMANN.

- Rapport N° CD/2019/101 : 6 - Développement et animation du territoire - Orientations stratégiques de la politique départementale

Intervention : M. Denis HOMMEL.

- Rapport N° CD/2019/102 : 605 - Développement local - Propositions financières - Budget primitif 2020

M. Philippe MEYER, de par son attaché familiale au Racing club Strasbourg Alsace et en tant que membre du CA de l'Institut de Droit local Alsacien-Mosellan (IDL), ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/103 : 61020 - Alsace Destination Tourisme (ADT) - Propositions financières - Budget primitif de 2020 - Proposition de partenariat opérationnel entre le Département du Bas-Rhin et ADT pour l'année 2020, d'approbation des termes du projet de convention financière correspondante à conclure entre le Département et ADT

M. Vincent DEBES, en tant que président délégué représentant le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin de l'ADT, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Le Président et Mme Laurence MULLER-BRONN, en tant que membre du bureau et du CA de l'ADT, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mmes Isabelle DOLLINGER et Marie-Paule LEHMANN, ainsi que messieurs Marcel BAUER, Rémi BERTRAND et Eric ELKOUBY, en tant que membres du CA de l'ADT, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/104 : 61040 - Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) - Propositions financières - Budget primitif 2020 - Proposition d'un projet de convention de mission pour 2020, à conclure entre le Département et l'ATIP

M. Frédéric BIERRY, en tant que président de l'ATIP, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Messieurs Rémi BERTRAND et Denis SCHULTZ, en tant que membres du bureau de l'ATIP, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/105 : 61050 - Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme - Propositions financières - Budget primitif de 2020

M. Rémi BERTRAND, en tant que membre du bureau et du CA de l'ADEUS, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Messieurs Etienne WOLF, Denis HOMMEL et Jean-Philippe MAURER, en tant que membres du CA de l'ADEUS, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/106 : 61045 - Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) - Propositions financières - Budget primitif de 2020 et proposition de partenariat opérationnel entre le Département du Bas-Rhin et le CAUE du Bas-Rhin pour l'année 2020 et d'approbation des termes de la convention de partenariat correspondante

M. Etienne WOLF, en tant que président du CAUE, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mmes Nicole THOMAS et Christiane WOLFHUGEL, ainsi que messieurs Mathieu CAHN,

Thierry CARBIENER et Marc SENE, en tant que membres du CA du CAUE, ne peuvent pas prendre au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/107 : 61060 - Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) - Propositions financières - Budget primitif de 2020 et projet de convention triennale 2020-2022

M. Rémi BERTRAND, en tant que vice-président du PNRVN/SYCOPARC, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mme Nadine HOLDERITH et M. Thierry CARBIENER, en tant que membres du bureau syndical et du comité syndical du PNRVN/SYCOPARC, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/108 : 615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale - Propositions financières - Budget primitif 2020

M. Le Président, en tant que membre et M. Rémi BERTRAND, en tant que membre suppléant représentant le président de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Le Président, en tant que membre du bureau du Conseil Rhénan, et M. Rémi BERTRAND qui le représente en formation plénière mais qui est également membre de la commission du règlement intérieur, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mme Laurence MULLER-BRONN et messieurs Etienne BURGER et Jean-Louis HOERLE, en tant que membres de commissions thématiques et membres de la formation plénière du Conseil Rhénan, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Rémi BERTRAND, en tant que membre du comité de pilotage politique du Bureau Europe Grand Est, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mme Catherine GRAEF-ECKERT et messieurs Rémi BERTRAND et Yves LE TALLEC, en tant que membres du CA du Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE), ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Rémi BERTRAND, en tant que président du GECT Pamina, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mme Stéphanie KOCHERT et M. Etienne WOLF, en tant que membres du bureau du GECT Pamina, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/110 : 625 - Actions culturelles - Propositions financières - Budget Primitif 2020 et propositions d'attribution de subventions dans les domaines de la création et de la diffusion culturelles de spectacles vivants et de la transmission artistique

Mme Cécile DELATTRE et M. Philippe MEYER, en tant que membres du CA du Centre Européen d'Actions Artistiques (CEAAC), ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Philippe MEYER, en tant que vice-président et membre du bureau de l'Agence culturelle Grand-Est, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Marcel BAUER, en tant que membre du CA de l'Agence culturelle Grand-Est, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Philippe MEYER, en tant que membre du CA de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg (OPS), ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/111 : 630 - Conservation et valorisation du patrimoine
630 - Conservation et valorisation du patrimoine - Propositions financières - Budget primitif 2020 et propositions d'attribution de subventions à la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace et à la délégation Alsace de la Fondation du patrimoine

M. Rémi BERTRAND, en tant que vice-président du PNRVN/SYCOPARC, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mme Nadine HOLDERITH et M. Thierry CARBIENER, en tant que membres du bureau syndical et du comité syndical du PNRVN/SYCOPARC, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/114 : 645 - Co-financement d'établissements culturels
645 - Co-financement d'établissements culturels - Propositions financières - Budget primitif 2020 et proposition d'attribution de contributions et de subventions au Mémorial Alsace Moselle, à Archéologie Alsace et au musée Lalique

M. Etienne WOLF, en tant que vice-président d'Archéologie Alsace, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Messieurs Marcel BAUER, Thierry CARBIENER et Philippe MEYER, en tant que membres du CA d'Archéologie Alsace, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Philippe MEYER, en tant que vice-président et membre de la CAO du Syndicat mixte Mémorial de l'Alsace-Moselle, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mmes Chantal JEANPERT et Nathalie ERNST, en tant que membres du comité syndical et membres associées CAO du Syndicat mixte Mémorial de l'Alsace-Moselle, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Philippe MEYER, en tant que 1^{er} vice-président du comité syndical et membre du bureau du Syndicat mixte Musée Lalique, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/115 : 650 - Aides au sport - Propositions financières - Budget Primitif 2020

M. Sébastien ZAEGEL, en tant que vice-président et membre du bureau et du CA de l'Association de la Maison Départementale des Sports, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mmes Françoise BEY, Stéphanie KOCHERT, Frédérique MOZZICONACCI et messieurs Vincent DEBES, Philippe MEYER, Yves SUBLON et Etienne WOLF, en tant que membres du CA de l'Association de la Maison Départementale des Sports, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Le Président, en tant que membre de droit de l'Association de la Maison Départementale des Sports, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/117 : Validation de la convention constitutive portant création du Groupement d'Intérêt Public "Maison Sport Santé Strasbourg"

M. Serge OEHLER, en tant qu'adjoint au Maire de la Ville de Strasbourg en charge du sport, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/118 : Contrats Départementaux de développement territorial et humain - Projet de convention partenariale entre le Département, la Ville de Bischwiller, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller

M. Etienne WOLF, en tant que vice-président en charge de l'habitat et de la lecture publique à la CA de Haguenau, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. André ERBS, en tant que vice-président en charge des mobilités à la CA de Haguenau, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Interventions : Mme Nicole THOMAS, M. Denis HOMMEL.

- Rapport N° CD/2019/119 : Contrats départementaux - Projet de convention partenariale entre le Département, la Communauté de Communes de Sélestat et la Ville de SELESTAT

M. Marcel BAUER, en tant que maire de Sélestat et président de la Communauté de Communes de Sélestat, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Intervention : Mme Catherine GREIGERT.

- Rapport N° CD/2019/120 : Rénovation des contrats de ville 2015-2022 des Quartiers Prioritaires de la Ville de Saverne, de Haguenau-Bischwiller et de l'Eurométropole de Strasbourg : protocoles des engagements renforcés et réciproques du Département du Bas-Rhin

M. Mathieu CAHN, en tant que vice-président en charge de la politique de la Ville et du renouvellement urbain à l'Eurométropole de Strasbourg, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/121 : 7 - Orientations stratégiques pour la politique publique départementale en matière d'aménagement du territoire

Interventions : M. Etienne BURGER, M. Jean-Philippe MAURER.

- Rapport N° CD/2019/125 : 720 - Sécurité des biens et des personnes Propositions financières - Budget primitif 2020

M. Thierry CARBIENER, en tant que président du SDIS, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Sébastien ZAEGEL, en tant que vice-président et membre du bureau du SDIS, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Etienne WOLF, en tant que membre du bureau du SDIS, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mmes Alfonsa ALFANO, Catherine GRAEF-ECKERT, Nadine HOLDERITH, Suzanne KEMPF, Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Frédérique MOZZICONACCI, et Messieurs Marcel BAUER, Eric ELKOUBY, Paul HEINTZ, Philippe MEYER et Denis SCHULTZ, en tant que membres du CA du SDIS, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/126 : 725 - Contribution à la mobilité des Bas-Rhinois - Propositions financières - Budget primitif 2020

M. Paul HEINTZ, en tant que membre du CA du Port Autonome de Strasbourg, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Le Président, en tant que membre du comité de surveillance de l'aéroport d'Entzheim, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/128 : 735 - Développement de l'habitat social - Propositions financières et attribution d'une subvention à l'Association Départementale d'Information du le Logement - Budget primitif 2020

M. Etienne WOLF, en tant que président de l'ADIL 67, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mme Danielle DILIGENT, en tant que vice-présidente de l'ADIL 67, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mme Isabelle DOLLINGER, en tant que membre du CA de l'ADIL 67, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Etienne WOLF, en tant que représentant du Conseil Départemental à l'Office foncier solidaire d'Alsace, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Etienne WOLF, en tant que président du CA de Procivis, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Sébastien ZAEGEL, en tant que membre du CA et administrateur de Procivis, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mme ESCHLIMANN, en tant que vice-présidente de la SERS, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mme Cécile DELATTRE, messieurs Jean-Philippe MAURER, André ERBS et Denis HOMMEL, en tant qu'administrateurs et membres du CA de la SERS, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/130 : 745-Préservation et développement des espaces naturels - Propositions financières - Budget Primitif 2020 - attribution de subventions

Mme Françoise BEY, en tant que vice-président et membre du bureau de l'ATMO Grand Est, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mme Françoise PFERSDORFF, messieurs Rémi BERTRAND et Yves LE TALLEC, en tant que membres du CA d'ATMO Grand Est, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Etienne BURGER, en tant que membre du CA de la Société d'Aménagement foncier

et d'Établissement Rural (SAFER), ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Marcel BAUER, en tant que membre du CA et président de la commission Environnement au Conservatoire des Sites Alsaciens, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mme Nathalie ERNST, en tant que membre du CA au Conservatoire des Sites Alsaciens, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Marcel BAUER (représentant le Président du Conseil Départemental) et Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, en tant que membres du CA, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Denis HOMMEL, en tant que membre du Comité de bassin Rhin-Meuse de l'Agence de l'eau Rhin Meuse, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/131 : Un logement pour tous : propositions en faveur du pouvoir d'achat des Bas-Rhinois

Interventions : M. Nicolas MATT, M. Jean-Philippe MAURER.

- Rapport N° CD/2019/133 : PDH - Signature des Conventions d'utilité sociale 2019-2025 des organismes HLM partenaires du Département - autorisation pour la SIBAR d'entrer au capital et aux instances de gouvernance de l'Organisme de foncier solidaire d'Alsace

M. Denis SCHULTZ, en tant que président d'AMELOGIS, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Thierry CARBIENER, en tant que membre du CA d'AMELOGIS, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mme Catherine GRAEF-ECKERT, en tant que membre du CA de BATIGERE Nord-Est, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Marcel BAUER, en tant que membre du CA de DOMIAL ESH, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Sébastien ZAEGEL, en tant que membre du CA d'Immobilière 3F Alsace, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Bernard FISCHER, en tant que président d'Obernai Habitat, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Etienne WOLF, en tant que président de la SIBAR, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mme Nathalie ERNST, en tant que membre de la CA de la SIBAR et ayant un intéressement personnel, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/134 : *Accompagnement renforcé des agriculteurs, proposition d'un soutien exceptionnel pour l'acquisition de fourrage par les agriculteurs de montagne et le maintien et l'amélioration agroenvironnemental des prairies bas-rhinoise*

Intervention : M. Etienne BURGER.

- Rapport N° CD/2019/135 : *Proposition d'un programme d'actions et d'orientations en faveur de la valorisation du domaine public fluvial du canal de la Bruche*

Interventions : M. Eric ELKOUBY, Mme Chantal JEANPERT, Mme Catherine GREIGERT.

- Rapport N° CD/2019/148 : *Proposition d'intégration des activités de l'ADIAM67*

Mme Nadine HOLDERITH, en tant que présidente de l'ADIAM 67, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Mmes Cécile DELATTRE, Isabelle DOLLINGER, Marie-Paule LEHMANN, Françoise PFERSDORFF et messieurs Thierry CARBIENER et Yves LE TALLEC, en tant que membres du CA de l'ADIAM 67, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CD/2019/150 : *Budget Primitif 2020 - Synthèse*

Mmes Françoise BEY, Martine JUNG, Suzanne KEMPF et messieurs Eric ELKOUBY, Serge OEHLER et Mathieu CAHN, s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

Interventions : M. Eric ELKOUBY, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, M. Nicolas MATT, M. Bernard FISCHER, M. Le Président.

- Motion concernant le rectorat de Strasbourg : *un décret contraire à l'efficacité des enseignements, au rayonnement universitaire et à la dynamique de la Collectivité européenne d'Alsace*

Intervention : M. Nicolas MATT.

*
* *

La séance est levée à 14 h 45.

Le Président,



Frédéric BIERRY

CONSULTATION DES ACTES

L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations de l'Assemblée Plénière et de la Commission Permanente, ainsi que la retranscription intégrale des débats de l'Assemblée Plénière, peuvent être consultées :

- au Service des Ressources Info-Documentaires à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex ;
- sur le site Internet www.bas-rhin.fr >rubrique « Le Conseil Départemental ».